LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

w w w . p c o f . n e t

Mensuel n°593 - Mars 2018 Prochaine parution : le 10 avril 2018 **2 €**

Un mois de mobilisations

pour les exigences ouvrières et populaires

Défense du statut public des cheminots et de la SNCF…p.10

Mai 68 – Les prémices … *p.7*

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

Editorial

Avis de mobilisations

Le 8 mars : les femmes feront entendre leurs exigences, pour l'égalité des salaires, elles seront dans la rue pour « faire du bruit » contre les violences dont elles sont victimes, pour lutter ensemble, femmes et hommes contre les temps partiels imposés, la précarité, dont elles sont les premières victimes. Ce sera l'occasion de « faire grève à 15h40 » dans des entreprises, des services de manifester dans les quartiers, de se retrouver, parce qu'ensemble, on est plus fortes, organisées, on est plus efficaces.

Le 15 mars, les retraités seront encore une fois, nombreux, dans les rues, pour se faire entendre de ce gouvernement qui s'en prend aux anciens, par la hausse de la CSG, les retraites bloquées, les baisses des APL, les services publics qui ferment, que ce soit la poste, le centre de santé, la ligne SNCF Ils seront avec les personnels des EHPAD qui sont appelés à manifester, nationalement, par dix organisations syndicales, pour exiger « un salarié par résident », la revalorisation des salaires de misère Toutes et tous ont en tête le succès du 30 janvier, où personnels, familles et même personnes âgées s'étaient déjà mobilisés. Une « première » qui a obligé le gouvernement à reconnaître qu'il y avait un véritable problème, sans pour autant donner les moyens d'y répondre, bien au contraire. Il persiste dans sa volonté de démanteler le service public de la santé, au profit du « privé » qu'il veut toujours plus « lucratif ». C'est d'ailleurs pour cela que les personnels seront également dans les mobilisations du 22 mars, aux côtés des salariés de la fonction publique, des cheminots, des étudiants pour la défense des services publics.

Le 22 apparaît déjà comme un grand rendez vous pour les travailleurs, notamment ceux de la fonction publique. Les cheminots en seront, déterminés à faire reculer ce gouvernement privatiseur, liquidateur du service public de la SNCF et du statut des cheminots, à coups d'ordonnances. Macron s'est évertué, durant ses 12h de présence au salon de l'agriculture, à dresser les agriculteurs, pris en sandwich entre les grandes firmes de l'agro business et la grande distribution, contre les cheminots et leur « statut qui coûterait si cher à la collectivité». C'est du pur cynisme de la part d'un banquier qui joue à « l'ami des paysans » au milieu des nuées de photographes, qui se garde bien de s'en prendre aux propriétaires de Lactalis qui étranglent les producteurs de lait ou aux banques qui s'enrichissent par la vente des terres aux spéculateurs fonciers et l'endettement des paysans. C'est un mensonge grossier que de faire comme si c'était les cheminots qui seraient « responsables de la dette » de cette entreprise et qu'il leur faudrait, pour cela, abandonner leur statut. Le président banquier n'ira évidemment pas jusqu'à pointer les profiteurs de cette dette : les banques et les monopoles du BTP, du transport qui se sont enrichis à chaque kilomètres de lignes de TGV construites. De plus, il ose dire et faire dire que c'est « pour le bien des usagers » qu'il veut recourir aux ordonnances, pour éviter une grève trop longue Pour éviter en réalité que ce mouvement ne prenne de l'ampleur et qu'il gagne le soutien des usagers et bloque l'économie.

La mobilisation des cheminots s'inscrit dans la mobilisation des travailleurs de la fonction publique, qui se sentent agressés par ce gouvernement qui veut supprimer 120 000 emplois, qui veut introduire l'équivalent de la rupture conventionnelle collective et qui ne jure que par les critères de gestion des grandes entreprises privées. Les jeunes vont également participer à ces manifestations, autour du mot d'ordre de refus de la sélection depuis le lycée jusqu'à la fac, qui se renforce à travers les réformes Blanquer.

Le 17 mars, de nombreuses organisations, associations, collectifs, qui dénoncent les violences et l'impunité policière, le racisme, la xénophobie, la criminalisation des jeunes des banlieues, l'islamophobie appellent à manifester. Bon nombre d'entre elles avaient appelé les années précédentes à se mobiliser contre l'Etat policier, l'état d'urgence qui est depuis, passé dans la loi. Des cas emblématiques de violences policières contre des jeunes, qui avaient marqué les esprits, sont aujourd'hui en passe d'être blanchis par la justice. Le combat des peuples des colonies sera également présent, notamment celui du peuple kanak, en lien avec le prochain référendum sur son avenir. Il est clair que l'Etat colonial fera tout pour garder le contrôle de la Kanaky. La marche des solidarités sera également ouverte aux migrants, à leur combat et celui de leur soutien, contre la loi réactionnaire en préparation qui veut les refouler en masse. Elle contient également des dispositions contre les travailleurs et travailleuses sans papiers menacés d'arrestation, de placement en centres de rétention et d'expulsion, car elle veut criminaliser très fortement l'utilisation d'une identité autre que la sienne pour travailler. D'où l'importance de la grève actuelle des 161 travailleurs sans papiers, soutenus par la CGT, pour arracher leur régularisation.

Ce calendrier de manifestations, de grèves, dont certaines, comme à la SNCF, peuvent être reconductibles, donnent à ce mois de mars un caractère particulier : celui d'un mois durant lequel les différents fronts de lutte et de résistance vont prendre les rues des villes, avec de nombreux points communs. En face, on surjoue la posture du président qui « va au contact » et on mobilise l'appareil médiatique pour essayer de discréditer ceux qui défendent leurs droits de travailleurs, d'usagers des services publics. Celles et ceux qui luttent contre les injustices, les discriminations, les politiques de division du peuple.

La braise couve sous la cendre et il faut s'attendre et se préparer à des évolutions rapides du front des luttes et des mobilisations. Rien n'est écrit d'avance, mais il est révélateur de voir s'agiter des « revenus de tout », des « ex-soixante huitards » pour cracher sur l'idée qu'un mouvement de contestation puisse encore avoir lieu, et qu'il faut surtout s'en prémunir.

Pour l'heure, il s'agit de travailler au succès de chacune de ces mobilisations, en y entraînant le maximum de femmes et d'hommes, jeunes et moins jeunes et de faire grandir l'idée du « tous ensemble ». ★

Abonnez-vous pour 3 numéros gratuits

Pour cela, il vous suffit de remplir ce bon et de nous le renvoyer à notre adresse nationale ou de le remettre à un de nos militants.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Adresse internet : .....

La Forge vous parviendra pendant trois mois gratuitement sous pli ouvert.

La Forge - ***Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France***
15 cité Popincourt - 75011 Paris - Tél/Fax 01 48 05 30 14 - www.pcof.net - enavant@club-internet.fr

Tarifs d'abonnement pour la France

Pli ouvert (version papier) ..... 26 €
Version électronique (pdf) ..... 26 €
Pli fermé . . . . . 32 €
Abonnement avec **soutien** . . . . . 35 €

Chèque à l'ordre de : *Société En Avant*
15 cité Popincourt - 75011 Paris

« L'Etat tranchera » !

C'est devenu la formule qui ponctue toutes les déclarations sur les réformes engagées et celles qui sont annoncées. Car Macron fait de l'annonce permanente de réformes une de ses méthodes de gouvernement, dans le but de créer un « mouvement » permanent pour éviter que l'une d'entre elles puisse cristalliser la contestation qui s'accumule.

Le « nouveau monde », c'est ce tourbillon qui veut faire voler en éclats les cadres politiques et sociaux pour permettre aux « premiers de cordée » de s'épanouir, de s'enrichir, de s'affranchir de toute contrainte vis-à-vis de l'immense majorité de la société qui vit de plus en plus mal, qui voit s'effondrer les protections sociales et l'explosion des inégalités et de la précarité.

Et c'est l'Etat qui tourne la manivelle à broyer, en commençant par ce qui reste des services publics. L'hôpital, l'école, la protection sociale, tout y passe. C'est aujourd'hui, l'attaque frontale contre les cheminots et contre les usagers des milieux populaires qui ont plus que jamais besoin d'un service public sûr, fiable et financièrement accessible à tous. Dans ce cas, comme pour les autres d'ailleurs, la dégradation vient de loin, mais elle s'est accélérée et approfondie, car elle vient s'ajouter aux autres attaques.

Un chantre du macronisme, qui le distille aux étudiants qui passent par les machines à former les « élites », comme Sciences Po, a trouvé l'explication : la dynamique Macron vise à « préparer pour moins réparer ». Comme la « redistribution » ne marche plus et ne suffit plus, « pour des raisons de coût », il faut davantage agir « en amont ». Cela peut paraître séduisant comme idée, mais cela justifie surtout la destruction réelle et concrète, maintenant, de tous filets sociaux. Et quand il ajoute qu'il faut « aller en amont pour prédistribuer les ressources matérielles et immatérielles comme le savoir », c'est une formule alambiquée pour justifier un mécanisme de « sélection en amont » de celles et ceux qui sont susceptibles de bénéficier de ces « ressources », comme on le voit dans les réformes en cours dans l'éducation nationale, où c'est même les « signes de radicalisation » qu'il faudrait déceler dès la maternelle…. L'accroissement des mécanismes de sélection que les lycéens, étudiants, enseignants et parents d'élèves des milieux populaires dénoncent sont la traduction de ce remodelage de la société.

Piqués par l'accusation d'être au service des patrons, Macron et son entourage tentent de se défaire de cette étiquette. Mais les hauts fonctionnaires qui sont aujourd'hui aux commandes des ministères et des centres de décision, du public comme du privé, présentés comme « issus de la société civile » parce qu'ils ne sont pas issus des partis parlementaires, sont des produits du néolibéralisme, acquis à ses dogmes, à la vision néolibérale de l'UE. En s'entourant de ces hauts fonctionnaires qui n'ont aucun compte à rendre à un parti, Macron poursuit aussi son entreprise de démolition des partis traditionnels, pourvoyeurs de ministres, présidents de collectivités locales, etc.

Le « macronisme » est une dynamique violente, mise en œuvre par l'Etat. Certes, Macron a été à bonne école : celle du 49-3 de Hollande et des bataillons de CRS contre les manifestants au moment de la loi El Khomri. Il a poursuivi par les ordonnances qui ont brisé le droit du travail, « le même partout, dans toutes les entreprises et le même pour tous ». Il continue aujourd'hui, en annonçant systématiquement des « concertations », limitées dans le temps, cadrées par les textes du gouvernement et par l'affirmation que, de toute façon, c'est l'Etat qui tranchera !

Cette « méthode » vise deux objectifs : d'une part, marginaliser encore davantage le parlement et, dans la foulée, les partis politiques qui y sont représentés : la loi se fait ailleurs et les partis parlementaires n'ont ni initiative, ni possibilité réelle de peser dans les décisions. D'autre part, marginaliser aussi les « partenaires sociaux », corsetés par le cadre même de ces pseudo-concertations. Il leur « reste » le champ des négociations d'entreprises, dans un rapport de force rendu très défavorable par les dispositions des ordonnances Macron. Mais cela ne s'arrête pas là. Il y a aussi le renforcement de la criminalisation de la contestation de cette politique et de cette méthode. La cible désignée, c'est aujourd'hui plus particulièrement la CGT, et plus largement, le syndicalisme de lutte et les mouvements qui continuent à contester. On le voit dans la façon dont les opposants à la « poubelle nucléaire » de Bure ont été chassés du site qu'ils occupaient, on le voit dans la lourdeur des condamnations des militants anti-nucléaires qui ont pénétré dans des enceintes de centrales… On le voit aussi dans la façon de « traiter » les migrants et les organisations qui se battent à leurs côtés. Et, comme nous l'avons dit, c'est à la CGT qu'on s'en prend aujourd'hui, avec une campagne contre sa direction, dénigrée, accusée d'être arcboutée sur une opposition de principe stérile, sans se soucier de ce que pensent les travailleurs….

L'objectif est clair : essayer d'affaiblir et de déstabiliser l'organisation syndicale qui organise la résistance à l'offensive patronale et gouvernementale. Ce n'est pas un hasard si cette attaque arrive alors que la « dynamique » Macron se heurte à la multiplication des fronts de résistance qui s'ajoutent les uns aux autres. Travaillons au succès des prochaines mobilisations ! ★

Une politique internationale dangereuse

Macron mène une politique de plus en plus dangereuse au niveau international. En Syrie, il multiplie les appels à l'intervention contre le régime d'Assad et participe à la guerre de repartage entre les grandes puissances impérialistes et leurs alliés régionaux.

En Afrique sub-saharienne, il veut prendre la tête de la « guerre contre le terrorisme », à travers la mise en place d'une coalition militaire, le G5 Sahel, financée par 60 Etats, dont l'UE, l'Arabie saoudite, la Turquie… et le soutien des USA.

Cette politique de guerre entraîne la France dans le cycle infernal des attentats, qui « répondent » aux raids et ainsi de suite.

Le 2 mars, un attentat a visé le QG de l'armée burkinabé, où se tenait une réunion sur le dispositif du G5 Sahel. L'ambassade de France a également été visée. Les nombreuses victimes sont des soldats burkinabè. Des groupes djihadistes, liés à Al Qaida, ont revendiqué cet attentat, en réponse au raid de l'armée française au Mali qui a tué plusieurs de leurs responsables.

Les dirigeants français veulent y voir la confirmation de l'efficacité de leur politique, qui prétend pouvoir « éradiquer » le terrorisme, alors qu'elle ne fait que l'entretenir. En impliquant des pays comme le Burkina, ils contribuent à les plonger dans une spirale de déstabilisation, dont les premières et principales victimes sont les populations de ces pays. De plus, cela sert de justification à la présence et à l'ingérence sans fin de l'impérialisme français et des autres puissances impérialistes. Cela fait de cette vaste région une zone de guerre. Il faut que cela cesse ! Nous réaffirmons notre solidarité avec les peuples d'Afrique, avec leurs combats pour la démocratie et le progrès social, contre la domination impérialiste et l'obscurantisme des groupes djihadistes. ★

« La Poste n'a rien à se reprocher » !

Les faits remontent à janvier 2013, mais le tribunal de Nanterre vient de renvoyer la Poste en correctionnelle. Un salarié travaillant pour un sous-traitant de Coliposte, filiale à 100 % de la Poste, s'est noyé en essayant de récupérer un paquet qui était tombé à l'eau, alors qu'il le livrait sur une péniche. La société qui l'employait, sous-traitant exclusif de Coliposte, ne l'avait ni déclaré, ni payé ! Cette société a depuis été liquidée. Si aujourd'hui, en 2018, la Poste est assignée en justice, c'est notamment parce que la famille de ce jeune travailleur, Seydou Bagaga, se bat pour que justice soit rendue, parce que des syndicats, comme SUD, ont pris l'affaire en mains et parce que le système de la sous-traitance s'est généralisé.

Le réquisitoire est accablant pour la Poste. Ainsi, « sur instruction de Coliposte, la société avait procédé à la déclaration du salarié le 15 décembre, une heure après la noyade » ! Le réquisitoire précise : la société ne travaillait que pour Coliposte. Tout le matériel était fourni par Coliposte, le donneur d'ordre. Il pointe la relation de dépendance économique de tous les sous-traitants et insiste sur « l'exercice effectif de l'autorité de la Poste sur la main-d'œuvre ». « Ce fonctionnement a permis de pourvoir durablement des emplois liés à l'activité normale et permanente de la Poste, tout en n'ayant pas à supporter les charges financières qu'elle aurait normalement dû supporter en employant directement ses propres salariés. »

La Poste est une société anonyme à capitaux publics (Etat et Caisse des dépôts et consignations) avec de multiples filiales (banque, fournisseur de téléphonie, coliposte, colissimo). Dans le contexte actuel de privatisation, de concurrence effrénée, cette affaire montre quel est le « nouveau monde » que Macron veut bâtir. ★

Un 8 mars de lutte, contre les violences sexuelles et les inégalités salariales !

Le 8 mars de l'année passée a été marqué par quelque chose de nouveau par rapport aux années précédentes : le mouvement syndical et le mouvement féministe se sont unis pour préparer ensemble cette journée de mobilisation et la mettre sous le signe, (notamment mais pas uniquement, bien sûr), de l'égalité au travail. L'idée de se rassembler partout où cela était possible – et y compris par la grève – à 15h40 visait à rappeler, qu'étant donné l'écart salarial qui perdure entre les hommes et les femmes, les femmes n'étaient payées que jusqu'à cette heure-là (15h40, c'est l'heure à partir de laquelle les femmes arrêtent d'être payées, sur la base d'une journée standard (9h – 12h30/13h30 – 17h). Notre parti avait salué cette initiative et contribué, avec ses moyens, à la faire connaître en encourageant femmes et hommes à y participer.

Depuis, l'affaire Weinstein, qui a éclaté en octobre dernier, a mis au premier plan les violences sexistes et sexuelles dont sont victimes de très nombreuses femmes en France et dans le monde. La manifestation du 25 novembre, journée mondiale contre les violences faites aux femmes, a logiquement concentré ses revendications sur cette question des violences. Depuis, on assiste à un phénomène de libération de la parole des femmes qui n'est sans doute pas près de s'arrêter, et c'est tant mieux ! Il était donc logique que le 8 mars de cette année 2018 soit marqué par la dénonciation de ces violences et que les commissions femmes des syndicats comme les organisations féministes mettent en avant des revendications sur cette question. Le 4-pages de la CGT élaboré cet automne est important à faire connaître et à diffuser, notamment dans le mouvement syndical. Il s'est enrichi depuis et, cette année, le site www.8mars15h40 créé par le collectif unitaire de préparation du 8 mars a enrichi et précisé les revendications des femmes sur cette question des violences sexistes et sexuelles. Les femmes demandent en particulier une loi-cadre et des moyens.

Mais, comme le fait l'organisation Femmes Egalité, il nous semble également important de lier ce combat contre les violences sexistes et sexuelles à la lutte contre la précarité à laquelle de très nombreuses femmes sont confrontées et que l'application des ordonnances Macron ne fait que renforcer. Les restructurations qui se mènent actuellement dans la grande distribution (Carrefour, Castorama, Darty, la Fnac, etc.) frappent en particulier les femmes, nombreuses dans ces secteurs. Chômage, temps partiels subis, boulots mal payés et déconsidérés, ne sont-ce pas là des violences patronales et une violence du système particulièrement insupportables pour elles ?

Parce que l'organisation Femmes Egalité s'attache tout particulièrement à organiser les femmes des milieux populaires, elle veut cette année, comme elle l'explique dans son journal, participer *« à ancrer le 8 mars dans les quartiers en organisant dans les cités où nous sommes implantées des initiatives (marches, rassemblements, déambulations, diffusions, réunions) pour permettre aux femmes des milieux populaires de prendre aussi part à cette journée symbole qui est aussi leur journée ! »*.

A l'occasion de ce 8 mars, l'organisation a élaboré une affichette qui dénonce la « vie de galère » des femmes et les principales attaques qu'elles subissent. ★

Nous venons de recevoir le journal de l'organisation « Femmes Egalité » qui sera diffusé à partir de ce 8 mars 2018. Nous ne pouvons que recommander à nos lectrices et lecteurs de se le procurer auprès des militantes ou par l'intermédiaire du site de l'organisation. C'est une façon de soutenir mais aussi et surtout un moyen de connaître les analyses et les combats d'Egalité et la lutte des femmes des milieux populaires contre les bas salaires et la précarité ; de se solidariser avec les combats des femmes du monde entier, contre la réaction et l'impérialisme.

Dans ce numéro 82, particulièrement riche :

- Politique : un grand article sur le 8 mars qui se décline en plusieurs parties : contexte, histoire, chiffres, comment l'organisation compte manifester ce jour-là, etc.
- Travail des femmes : plusieurs articles sur les grèves et les combats menés par les femmes travailleuses : Carrefour, Ehpad, hôpitaux, nettoyage, hôtellerie…
- Société : Projet de loi immigration ; Lactalis…
- Luttes des femmes de par le monde : Palestine, Maroc

Culture : Livres et films

Texte unitaire d'appel au 8 mars 2018

8 MARS EN GRÈVE 15H40 POUR L'ÉGALITÉ

Nous appelons à l'action et à la grève pour les droits des femmes le 8 mars.

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.

L'égalité entre les femmes et les hommes est pour nous incontournable : elle participe du progrès social. Laisser perdurer les inégalités, s'exercer les violences contre les femmes et les filles, c'est porter une responsabilité sur le fait que les idées rétrogrades progressent, que le patriarcat perdure.

Et nous ne cesserons pas de le répéter : la « cause des femmes » n'est ni secondaire, ni une opération de communication. Elle ne se limite pas à féminiser les postes de direction en oubliant la majorité des femmes scotchées au plancher collant des temps partiels et de la précarité. Elle demande outre une volonté politique de tous les instants, des moyens humains comme financiers importants pour y parvenir et des sanctions contre les employeurs qui ne respectent pas l'égalité professionnelle. Notre constat est sans appel : le gouvernement français ne les a jamais mis en place. Le patronat met toute son énergie à combattre toute mesure contraignante. Et c'est ainsi qu'en 2018, l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

Les femmes sont nombreuses à se mobiliser. Elles dénoncent les violences sexistes et sexuelles à la maison, dans l'espace public, au travail. Elles alertent sur les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée. Elles condamnent la précarité, la pauvreté, le chômage. Elles refusent les inégalités au travail en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail. Et elles rappellent les conséquences de toutes ces inégalités sur le montant des retraites. Elles dénoncent les conséquences de la répartition inégalitaire des tâches domestiques sur la vie des femmes. Elles luttent contre les remises en cause du droit à l'avortement, à l'accès à la contraception. Elles exigent la garantie de services publics pour toutes et tous, des services à développer et équilibrer sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie. Elles combattent la lesbophobie et tous les stéréotypes relatifs à toute autre catégorie discriminée. Elles soutiennent les migrantes et réfugiées. Elles n'admettent pas les discriminations, comme celles visant les femmes handicapées…

Cette liste, bien longue, montre qu'il s'agit bien d'un système social derrière toutes ces inégalités. Cette domination, nous la refusons et la refuserons. Jusqu'à ce qu'elle cesse. Et pour cela, nous appelons à agir sur tout le territoire, par des actions de grève, des débrayages, des rassemblements, des manifestations. L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie. C'est un levier pour gagner l'émancipation de toutes et tous. C'est pourquoi nous appelons toutes nos organisations à préparer dès à présent les mobilisations du 8 mars 2018 sur l'ensemble des territoires.

Signataires : Action Aid France Peuples Solidaires, ATTAC France, Chiennes de garde, CGT, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif 13 pour les Droits des femmes, Collectif Libertaire Anti-Sexiste, Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception, CQFD lesbiennes féministes, Encore féministes, Femmes Egalité, Femmes libres (radio libertaire), FSU, La Maison de Femmes Thérèse Clerc de Montreuil, Le Mouvement, Le Planning Familial, Marche Mondiale des femmes France, Mémoire traumatique et victimologie, Mouvement National des Chômeurs et Précaires, Osez le féminisme, Réseau Féministe « Ruptures », Solidaires, UNEF, UNL, Zeromacho,… ★

La loi immigration/asile attaque les droits des étrangers

Le droit d'asile est en danger. Le gouvernement poursuit une politique de tri et de discrimination vis-à-vis des étrangers. Et pourtant… le nombre de réfugiés en France est loin d'être un problème : il y a 4 réfugiés pour 1000 habitants, moins qu'en Suisse.

Et quant aux expulsions, la France est en tête : 37 262 personnes en 2016, (l'Allemagne et le Royaume-Uni en ont expulsé respectivement 26 654 et 10 971).

Le texte, qui doit être le vingtième sur le sujet depuis 1970, va durcir encore la loi qui s'applique aux étrangers.

Visioconférence, notification de décisions administratives dématérialisées, délais intenables, pénalisation, le texte fourmille de chausse-trappes et subtilités techniques destinées à piéger et interdire l'accès au droit pour les demandeurs d'asile.

Rallonger les délais

Il est déjà court, le temps imparti pour déposer un dossier, avec une attente d'une trentaine de jours pour obtenir un rendez-vous, mais il va désormais passer de 120 jours à 90. Et pour faire un recours après le refus de l'OFPRA, à la CNDA – Cour Nationale du droit d'asile – le délai chute de 1 mois à 15 jours. Cela a motivé une grève de la CNDA et à l'OFPRA, pour dénoncer une loi qui *« n'a pour objectif que de réduire les droits des réfugiés et, notamment, leurs droits à une défense digne »*.

Ce délai raccourci ne permet pas au demandeur d'asile de se donner les moyens nécessaires pour présenter son dossier dans des conditions correctes.

Mais en réalité, au-delà des quelques jours qui pourront être gagnés par le gouvernement, il s'agit surtout de dissuader de présenter des dossiers et faire baisser drastiquement le nombre de demandes. Les associations de défense et les avocats déjà débordés ne s'y sont pas trompés : ce raccourcissement des délais va les mettre en difficulté pour venir en aide et rédiger les dossiers.

Rajoutons à cela que les recours ne sont plus suspensifs, c'est-à-dire qu'il sera possible d'expulser un demandeur dans son pays d'origine même si le recours n'a pas été examiné, et qu'il n'a pas pu faire valoir ses droits, ce qui est un retour en arrière par rapport à la loi de 2015.

Une répression accrue

Une autre des mesures significatives est l'extension de la durée de détention des déboutés, qui passe à 90 jours et pourrait atteindre 135 jours. Il est également question de créer des centres spécifiques pour les « dublinés », ces migrants sollicitant l'asile en France, mais entrés ailleurs en Europe.

La Loi de 2016 avait rétabli l'intervention du juge dans les 48 premières heures de la rétention, mais le projet prévoit de repousser son intervention à 5 jours. C'est un retour à la situation où l'intervention tardive du juge avait provoqué l'explosion du nombre d'expulsions.

A la fin de la rétention administrative, de crainte d'une fuite permettant d'échapper à l'expulsion, la loi crée une assignation à résidence de 4 à 10 h par jour, au domicile ou dans leurs lieux d'hébergement. Là encore, le délai de recours, trop court, est conçu de façon à ne pas permettre aisément la contestation devant le juge.

Délit de franchissement des frontières

Tout étranger, quelle que soit sa situation, est admis à pénétrer en France uniquement par l'un des points de passage autorisés (119 points frontaliers du littoral, 258 points de passage autorisés) et seulement aux heures d'ouverture. Franchir un col alpin, par exemple, serait passible de la garde à vue, d'un an de prison et 3 750 euros d'amende. Cela contrevient pourtant à la Convention de Genève.

Le bannissement est élargi

Il y a systématisation de l'interdiction du retour sur le territoire pour 5 ans pour les personnes ayant reçu une OQTF (obligation de quitter le territoire). Cela touche 30 % d'entre eux actuellement.

Les enfants aussi…

L'article 27 du projet de loi s'attaque aux droits des enfants dont les parents ne sont pas mariés. Il fait une règle du soupçon en remettant en cause leur lien de filiation, le nom de famille et la nationalité, en contradiction même avec le Code Civil.

La pénalisation des papiers « empruntés »

L'article 16 prévoit la pénalisation en cas de prêt ou d'utilisation des papiers appartenant à un tiers, pour passer les frontières, mais aussi pour travailler. Ces « alias » permettent à de nombreux travailleurs sans papiers d'avoir un emploi et d'être ensuite régularisés au titre du travail. Cette disposition revient sur les critères de régularisation par le travail qui avaient été arrachés par les grandes grèves de travailleurs(euses) sans papiers.

La contestation grandit

Rajoutons la criminalisation des soutiens et le flicage des migrants exigé des associations qui hébergent… Ce texte a soulevé l'indignation : grève des professionnels du droit d'asile, déclarations publiques d'avocats et magistrats, lettres ouvertes de personnalités du monde du spectacle et de juristes au gouvernement… et même réticences affichées au sein des députés LREM. Macron vise à se mettre au diapason d'une Union Européenne forteresse et envoie un message aux candidats à la migration. Il se heurte à une forte résistance, car il y a en France une tradition d'accueil des exilés, et le soutien et la contestation de sa politique anti-migratoire vont continuer à se manifester et s'amplifier. ★

Echos de la mobilisation du 21 février

Plusieurs centaines de personnes ont répondu à l'appel à se rassembler et à manifester contre le projet de loi sur l'immigration.

Malgré un froid sibérien, un cortège dynamique dans lequel étaient présents de très nombreux jeunes et beaucoup de migrants entourés de leurs « soutiens » a traversé les rues de Paris, de la place Saint-Michel en direction de l'Assemblée nationale. De très nombreuses pancartes dénonçaient les différents aspects de cette loi, ses conséquences pour les migrants, et dont le ministre de l'intérieur, G. Collomb, était, si l'on peut dire, la vedette !

Associations humanitaires, syndicats des avocats, associations démocratiques… ont dressé la liste des remises en cause du droit d'asile que cette loi contient. « Un texte qui fait quasiment l'unanimité contre lui », comme le titrait *Le Monde* du 21 février, le quotidien pointant notamment les oppositions au sein même de la majorité parlementaire.

Cette loi est également une grave menace contre les travailleurs et travailleuses sans papiers, qui « utilisent une pièce d'identité qui n'est pas la leur » pour travailler. Le projet de loi prévoit 75 000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement ! C'est pourquoi les travailleurs sans papiers grévistes du site de Sepur étaient présents dans cette mobilisation, avec les militants CGT de l'UL de Massy, ceux de l'UD de Paris, pour faire connaître la grève qu'ils poursuivent avec tous leurs camarades des autres piquets. Le mot d'ordre « ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici » a été scandé à maintes reprises. Notre parti avait tenu à manifester son soutien à cette mobilisation en étant présent avec drapeaux et son journal *La Forge*. ★

21 février : n'oublions pas !

La manifestation contre la présentation du projet de loi immigration a eu lieu le 21 février 2018. Une date symbolique mais que les nombreux jeunes qui se sont mobilisés ce soir-là ne connaissaient pas. Il revient aux communistes et aux anti-impérialistes de continuer à faire connaître cette date et ce qu'elle représente.

Le 21 février 1944, les murs de Paris se couvrent de grandes affiches rouges. Placardées à 15 000 exemplaires, elles font état de l'exécution au Mont-Valérien de 23 « terroristes », membres d'un groupe de FTP (francs-tireurs partisans), qualifiés d'« armée du crime ». Le chef de ce groupe de résistants s'appelle Missak Manouchian. Syndicaliste, membre du parti communiste, pendant l'occupation allemande il rejoint les FTP-MOI (Francs-Tireurs et Partisans-Main-d'Oeuvre Immigrée). Les nazis ciblent leur propagande sur l'origine étrangère de Manouchian et de ses compagnons. Mais contrairement à ce qu'ils pensent, l'affiche rouge n'a pas l'effet escompté comme le raconte le beau poème de Louis Aragon chanté par Léo Ferré. Cette date est devenue ensuite celle du mouvement anti-impérialiste et anticolonialiste qui, chaque 21 février, se rassemblait dans d'importantes mobilisations pour dénoncer l'impérialisme, français notamment, et exprimer sa solidarité avec les peuples dominés. ★

Extrait du poème d'Aragon

« Vous aviez vos portraits sur les murs de nos villes
Noirs de barbe et de nuit hirsutes menaçants
L'affiche qui semblait une tache de sang
Parce qu'à prononcer vos noms sont difficiles
Y cherchait un effet de peur sur les passants

Nul ne semblait vous voir Français de préférence
Les gens allaient sans yeux pour vous le jour durant
Mais à l'heure du couvre-feu des doigts errants
Avaient écrit sous vos photos MORTS POUR LA FRANCE

Et les mornes matins en étaient différents
Tout avait la couleur uniforme du givre
A la fin février pour vos derniers moments
Et c'est alors que l'un de vous dit calmement
Bonheur à tous, Bonheur à ceux qui vont survivre
Je meurs sans haine en moi pour le peuple allemand. »

Nucléaire : enfouissement des déchets à Bure, c'est toujours non !

Au petit matin du 22 février, G. Collomb envoyait 500 gendarmes pour faire évacuer les occupants du Bois Lejuc, c'est-à-dire les militants opposés au projet CIGEO d'enfouissement des déchets nucléaires sur la commune de Bure dans la Meuse.

Après le recul sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes il fallait montrer que l'Etat ne permettrait pas de nouvelles occupation « illégales » !

Cette évacuation est une marque de plus du caractère anti-démocratique du système qui ne sait répondre à l'opposition populaire à ses grands travaux, dangereux et coûteux, que par la force de son bras armé.

Notre parti, depuis le début, soutient ce mouvement d'opposition à l'enfouissement des déchets comme il dénonce, depuis de nombreuses années, le choix nucléaire, civil et militaire, de l'impérialisme français. Il a dès le lendemain de cette opération publié un communiqué sur son site que nous reproduisons ci-dessous.

Bure : le gouvernement envoie les gendarmes

Le gouvernement a envoyé le 22 février, au petit matin, des escadrons de gendarmes pour déloger les occupants du « village » du bois Lejuc, près de Bure. Le ministre de l'intérieur, Collomb, auteur d'un projet de loi largement contesté sur l'immigration, ajoute donc à son « palmarès » celui de la répression de la contestation du choix d'enfouir les déchets nucléaires les plus dangereux dans un site souterrain. Il justifie sa décision par le « respect de la loi » et se retranche derrière un jugement du tribunal qui avait ordonné l'expulsion du campement du bois Lejuc, jugement qui fait l'objet d'une procédure de contestation. Cette décision est dictée par la volonté d'empêcher que l'action des opposants au projet de « poubelle nucléaire » ne prenne de l'ampleur et ne gagne de nouveaux soutiens. De toute évidence, le gouvernement et Macron veulent éviter que l'expérience de la mobilisation contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes, qui a obligé le gouvernement à y renoncer, ne se reproduise. L'opération des gendarmes mobiles, des militaires, s'est soldée par la destructions de nombreuses cabanes et par des arrestations. La « maison de la résistance », occupée en toute légalité par des opposants, n'est pour le moment pas évacuée, mais les autorités ont déjà annoncé que la présence des gendarmes allait durer. Le secrétaire d'Etat auprès de Hulot était annoncé pour les 22 et 23 février, pour rencontrer des élus et même des opposants qui lui auraient rappelé, entre autres, que l'Andra avait émis de sérieuses réserves sur la sécurité de ce site d'enfouissement. Bien évidemment, l'intervention qui vient d'avoir lieu met un terme à ces « discussions ».

Des rassemblements de protestation ont eu lieu. La contestation de ce projet va se poursuivre et s'élargir, étant donné les incertitudes, et les risques touchant à la construction de ce site d'enfouissement et à son « chargement » en matières très dangereuses ne vont pas disparaître. Notre parti soutient cette contestation populaire qui cible un des maillons de la filière nucléaire, celui de la gestion non résolue des déchets, aussi bien civils que ceux qui sont liés à la fabrication et à la modernisation des armes nucléaires. Nous dénonçons la répression de cette contestation, le « passage en force » qui devient de plus en plus la méthode de Macron et de son gouvernement, comme vient de le confirmer le ministre qui parle de recourir aux ordonnances pour accélérer l'adoption de la réforme de la SNCF, largement contestée. Nous réaffirmons notre position sur la nécessité de la sortie du nucléaire. ★

Colères paysannes

Remodelage des aides européennes

Blocages d'autoroutes, barrages filtrants, rassemblements de tracteurs en centres villes à Toulouse, Montauban, Niort, Tours… En cause, le remodelage de la carte des zones défavorisées éligibles aux Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN) versées dans le cadre de la PAC pour aider au martien de l'agriculture et de l'élevage dans certaines « zones agricoles défavorisées » (1). Dans certains départements, comme les Landes, la Gironde, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, les Deux-Sèvres, l'Indre-et-Loire…, ces subventions, qui représentent souvent la moitié des revenus de leurs bénéficiaires, vont plus ou moins disparaître. Les éleveurs sont particulièrement touchés.

C'est un coup supplémentaire qui va encore accélérer la ruine des petites et moyennes exploitations et la disparition de nombre de paysans. Rappelons-nous qu'un sur 3 gagne moins de 350 euros par mois et qu'un agriculteur se suicide tous les deux jours.

Pour beaucoup d'entre eux, c'est leur raison d'être qui disparaît : nourrir la population et vivre de leur travail. Au lieu de ça, c'est l'enrichissement d'un tout petit nombre de gros exploitants et de monopoles de l'agrobusiness dont le souci principal est le profit à n'importe quel prix. Quitte à fermer les yeux sur des contaminations, comme cela a été le cas avec le lait infantile de Lactalis qui impose par ailleurs son diktat aux producteurs laitiers.

Du glyphosate, pour de nombreuses années encore !

S'empoisonner, livrer aux consommateurs des produits bourrés de pesticides (2), ou mettre la clef sous la porte, telle est l'alternative dans laquelle sont placés de nombreux agriculteurs. Le glyphosate, commercialisé par Monsanto sous la marque Roundup, a été pendant longtemps promotionné comme un désherbant miracle permettant d'améliorer les rendements. Dangereux pour les agriculteurs qui le répandent et les consommateurs qui en ingèrent les résidus, il est aussi facteur d'appauvrissement des sols et d'asservissement des agriculteurs contraints d'acheter toujours plus d'engrais et de produits phytosanitaires aux monopoles de l'agrochimie (3). Le 25 février, Nicolas Hulot a annoncé qu'il y aurait des dérogations possibles à l'interdiction du glyphosate initialement promise d'ici 3 ans. Ce « réalisme » et ce « pragmatisme » revendiqués par la FNSEA et le Gouvernement occultent le vrai débat, celui du modèle de développement qui a été imposé aux paysans depuis les années 1960, des contractions et des impasses dans lesquelles le capitalisme, dans ses versions étatiques ou libérales, a conduit l'économie agricole.

Le spectre de nouveaux accords de libre-échange

Ce modèle est également celui qui s'est imposé sur toute la planète, exacerbant la concurrence. Les subventions US et européennes ont tué l'agriculture africaine. Les viandes issues des élevages hors sol des Etats-Unis et nettoyées avec des produits non autorisés en Europe sont arrivées sur le marché européen. Les fermes usines et les productions de fruits et légumes nord-américaines sont elles-mêmes concurrencées par les produits mexicains ou brésiliens… C'est dans ce contexte, qu'aux inquiétudes liées aux traités UE-Canada et UE-Etats-Unis, s'ajoutent aujourd'hui celles provoquées par les négociations en cours d'un traité de libre-échange UE-Mercosur. La révision des droits de douane sur les produits agricoles et la viande bovine en provenance du Brésil ou d'Argentine…, au prix d'expropriations massives de petits paysans et de graves déforestations, ont donné lieu à d'importantes

Les agriculteurs de Haute-Garonne se sont mobilisés pour bloquer le périphérique toulousain afin de protester contre le réaménagement européen des zones défavorisées.

mobilisations ces dernières semaines. Macron fait miroiter l'opportunité que cela représenterait pour les secteurs les plus compétitifs de l'agro-industrie française, mais beaucoup ne survivront pas à cette logique de concentration au nom de la compétitivité, inhérente au système capitaliste. Les 12 heures que Macron a passé au Salon de l'Agriculture ne suffiront pas à effacer colères et inquiétudes des paysans et des consommateurs. ★

1- Les ICHN sont financées à 25 % par l'Etat et à 75 % par le Fonds européen agricole de développement rural.

2- Selon des chiffres officiels de la Répression des fraudes révélés par l'ONG Génération future, 73 % des fruits et 41 % des légumes testés comportent des résidus de pesticides, parfois au-delà des seuils autorisés.

3- Associé aux OGM et au glyphosate, le groupe nord-américain Monsanto est en passe d'être racheté par le monopole allemand Bayer.

Les prémices

Le mois dernier, nous avons rappelé le contexte international de « Mai 68 », notamment les mobilisations contre la guerre du Vietnam qui ont nourri l'esprit de contestation et l'idée de révolution dans la jeunesse en particulier. Dans ce deuxième article nous évoquons la montée du climat de mobilisation sociale dans la classe ouvrière dans les mois qui ont précédé les grandes grèves de mai et juin.

Les apparences

Février 1968. De Gaulle inaugure en grande pompe les dixièmes jeux olympiques d'hiver de Grenoble. L'argent a coulé à flots. La ville hôte est une ville dynamique, en plein essor. Les invités de marques sont nombreux : une centaine d'ambassadeurs, une trentaine de ministres étrangers et une kyrielle de tête couronnées parmi lesquelles « l'impératrice » d'Iran Farah Pahlavi. La foule est immense. Les télévisons sont là, avec les premières retransmissions en couleur… Tout semble donc aller au mieux et pourtant, un moins plus tard, le 22 mars 1968, éclatent les premiers « événements » (1).

Le contexte économique

Cela faisait près de dix ans que De Gaulle était en place. Au-dessus des partis et assis sur une constitution qualifiée de « coup d'Etat permanent », le Général avait permis à la bourgeoisie française de surmonter ses divisions, condition nécessaire pour défendre la « place de la France dans le monde ». Le traité de l'Elysée (1963) a scellé la « réconciliation » franco-allemande et la construction européenne s'accélère. C'est le début du grand marché commun au sein de la CEE, les premières heures d'Euratom et des premières institutions européennes supranationales (Commission, Conseil des ministres, Parlement et Cour de justice). C'est aussi l'époque des grands bonds en avant sur le plan des techniques. Le 9 avril 1968, le Centre spatial guyanais, inauguré par De Gaulle en 1964, lance sa première fusée. Les centrales nucléaires poussent comme des champignons. Les premières bombes atomiques françaises explosent en Algérie au début des années 60, tandis que se déploie un vaste programme nucléaire militaire. De Gaulle peut ainsi se permettre de retirer la France du commandement militaire intégré de l'Otan, le 7 mars 1966.

Pour être à la hauteur de ses ambitions, l'impérialisme français doit intensifier l'exploitation des pays qu'il continue à dominer sous d'autres formes depuis les indépendances formelles du début des années 60. Il doit aussi « moderniser » son économie. Dans le cadre du « V[e] Plan », des moyens gigantesques sont mis en œuvre pour développer la compétitivité de l'appareil de production. Des opérations de fusions, concentrations sous diverses formes se multiplient dans la sidérurgie, la chimie, l'automobile, l'aéronautique, chez les équipementiers industriels…, mais aussi dans le secteur bancaire (création de la BNP). Ces opérations s'accompagnent d'un vaste plan d'aménagement du territoire, avec le développement du réseau autoroutier, de nouvelles lignes de métro à Paris, les premiers travaux de mise en place du RER, l'irruption des « villes nouvelles ». Ces investissements sont en grande partie des investissements publics ou « mixtes ». Des millions sont distribués aux grandes entreprises de la sidérurgie ou de l'électronique (« Plan calcul » de 1966). Pour financer toutes ces opérations, l'Etat stabilise l'impôt sur les sociétés, mais fait exploser l'impôt sur le revenu qui touche de plus en plus de contribuables. Les ordonnances du 21 août 1967 donnent un premier grand coup de canif dans la Sécurité sociale et instaure un plan massif « d'économies » de 3 milliards de francs. Les salaires stagnent avec un grand nombre de très bas salaires (25 % des salariés gagnaient moins de 600 F par mois), et d'importantes discriminations selon le sexe, (- 35,9 % pour les femmes), l'âge (- 20 % pour le SMIG des 14-18 ans), et les régions. Le temps de travail est élevé (en moyenne à plus de 46 heures par semaine) Dans les usines, sur les chaînes de production, où les femmes et les travailleurs immigrés sont nombreux, les conditions de travail deviennent de plus en plus insupportables.

Pour maintenir la paix sociale et drainer l'épargne salariale, le pouvoir met en place ce que Macron appelle aujourd'hui, *« la belle invention gaulliste de l'intéressement et de la participation »*. Il s'agissait, selon l'ordonnance du 17 août 1967, *« d'assurer la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion de l'entreprises tout en favorisant la formation d'une épargne nouvelle et le développement des investissements »*, mais aussi d'encourager un syndicalisme intégré à l'entreprise (2). Ce qu'une célèbre affiche traduira par la fameuse formule *« je participe, tu participes… ils profitent »*.

Une montée de la contestation ouvrière

Cette fin des années 60 correspond à l'époque où la génération du « baby boom » accède aux études supérieures et au monde du travail.

Dans les lycées et les universités (où moins de 10 % des étudiants sont issus de la classe ouvrière et de la paysannerie), les conditions d'études se dégradent. Les programmes et les méthodes d'enseignement sont de plus en plus mal acceptés. Des mobilisations se développent conjuguant mobilisation contre la guerre du Vietnam et revendications liées au système éducatif.

Dans le monde ouvrier, les grèves sont nombreuses durant toute l'année 1967 (4 500 000 journées). Conflits dans les entreprises, mais aussi grève nationale le 1[er] février 1967 et grève générale de 24 heures, le 17 mai 1967 : le gouvernement Pompidou ayant décidé de légiférer par ordonnances en matière économique et sociale, des manifestations sont organisées contre les pleins pouvoirs, le projet d'ordonnances sur la Sécurité sociale et le blocage des salaires (3).

Parmi les conflits les plus significatifs des prémices de Mai-Juin 1968 figurent deux luttes symboliques de mars 1967 :

Les 63 jours de grève des « mensuels » de Saint-Nazaire

Cette grève touche plusieurs entreprises de la métallurgie (Chantiers de l'Atlantique, Sud Aviation…). Elle mobilise de nouvelles couches de salariés que les directions avaient jusque-là considérées comme leurs « collaborateurs » : les employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise, payés au mois (et non à l'heure comme les ouvriers). Elle s'organise avec des assemblées générales quotidiennes, des piquets de grève. Les femmes jouent un rôle important dans la solidarité massive qui a entouré ce conflit (les 21 mars, 1[er] et 21 avril, elles seront à chaque fois entre 3 et 4 000 à défiler dans les rues de Saint-Nazaire). En fermant les entreprises par crainte de l'occupation (43 jours de lock-out), le patronat a, malgré lui, favorisé la jonction entre les ouvriers et les mensuels (4).

La grève à la Rhodiaceta

Plus de 3 000 ouvriers hommes et femmes y travaillaient en 4 x 8 dans la chaleur et la pollution, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Sous l'effet d'un chantage à la concurrence internationale et à la délocalisation, les conditions de travail y étaient de plus en plus dures. Quand la Rhodiaceta (groupe Rhône-Poulenc) commence à délocaliser et licencier sur le site de Lyon, les ouvriers de Besançon décident d'occuper leurs usines. Cela ne s'était plus produit depuis 1936. Cette grève était motivée par les diminutions de salaires, les conditions de travail déplorables, les menaces de licenciements et de chômage (5). Réponse à la course au profit et aux grandes restructurations qui s'annoncent, elle porte également une contestation plus globale de la société, de l'organisation du travail, du mode de vie imposé par le Capital. Radicale dans sa forme et ses revendications, cette grève avait également, de façon très originale, invité la culture dans l'usine : cinéma, théâtre, musique. Sollicité par les ouvriers, un cinéaste (Chris Marker) est venu avec des amis filmer la grève et en a fait un film au titre prophétique : *« A bientôt j'espère »* ! ★

(A suivre)

1- Occupation par des étudiants des bâtiments administratifs de la faculté de Nanterre.

2- La participation *« ouvre un large champ à la négociation entre employeurs et salariés pour tenir compte de la situation propre aux diverses entreprises »*, précise le *Journal Officiel* du 18 août 1967.

3- Appel CGT, CFDT et FEN en février + FO et UNEF en mai.

4- Le reportage de M. Trillat *« 1[er] mai à Saint-Nazaire »*, réalisé pour l'émission *Cinq colonnes à la Une* avait été censuré par le gouvernement De Gaulle.

5- En avril 1968, 420 0000 demandes d'emploi non satisfaites étaient recensées. En 2 ans, le chômage avait augmenté de 57,7 %.

Dans le secteur public, l'heure est à la mobilisation

Lors du premier Comité interministériel de la transformation publique, jeudi 1er février, le premier ministre, avec à ses côtés Gérard Darmanain, ministre de l'Action et des comptes publics, a précisé les attaques du gouvernement contre la fonction publique. Dans l'objectif, les 5,4 millions de fonctionnaires des trois champs de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière) et les millions d'usagers de l'ensemble des services publics du pays.

Avec l'abandon pure et simple de missions, est aussi envisagé massivement le recours aux emplois non statutaires (contractuels) alors que les services en comptent déjà plus d'un million. Pour fragiliser davantage le tout, la suppression de 120 000 postes est confirmée en procédant à des soi-disant « départs volontaires », mais « pas pour tout le monde » (?!). Le gel des salaires est maintenu et le principe des augmentations des rémunérations au mérite est mis en place. Pour mettre le tout en musique, G. Darmanain engage « une grande concertation » sur l'année 2018 pour un « nouveau contrat social pour les agents publics ».

La méthode est maintenant connue. Elle ne vise qu'à creuser les divisions au sein du front syndical, alors que la messe est déjà dite. Et si le gouvernement peut être amené à concéder quelques reculs, ce ne serait de toute façon qu'à la marge et par calcul, pour mieux arriver à ses fins. Sans oublier que toutes ces « réformes » sont conçues pour s'emboîter les unes dans les autres, et ce dans la perspective d'arriver à une pure gestion comptable de la société pour le plus grand profit des monopoles et de l'oligarchie financière.

Qui peut encore y croire ?

Avec ce gouvernement, plus qu'avec aucun autre, la concertation, la discussion, la négociation… sont totalement biaisées si ne s'instaure un véritable rapport de force qui s'appuie sur des revendications clairement définies.

Après les ordonnances Macron, ces annonces sur la fonction publique, sans compter avec ce qui vient concernant l'assurance chômage, la formation professionnelle, l'école et les universités, la santé… et ce qui se profile concernant les régimes spéciaux de retraites - comme sur l'ensemble du système de retraite lui-même - monte ce sentiment de plus en plus partagé par un très grand nombre de travailleurs qu'E. Macron et ses ministres veulent effectivement modeler la société française à l'image d'une entreprise. Mais contrairement à ce qui est peut se dire ici ou là, cette approche idéologique de ce que pourrait être notre société en devenir ne fonctionne pas.

La lutte de classe est une réalité

La réalité du chômage, la généralisation des bas salaires, l'explosion de la pauvreté, de la précarité, de la misère, l'aggravation des conditions de travail et le développement de la flexibilité, alors que s'envolent les bénéfices par milliards, font que le terreau de la lutte de classe reste fertile.

Pour preuve ces appels à la grève des organisations syndicales de fonctionnaires pour le 22 mars, pour leur pouvoir d'achat et la défense du statut, après le succès historique (toutes les organisations syndicales ensemble) du 10 octobre 2017. Comme celui du 15 mars, appelé notamment par les organisations syndicales de la santé avec les personnels des Ehpad pour exiger « un pour un » – un agent hospitalier pour un résident – et l'augmentation là aussi du pouvoir d'achat, dans la poursuite de la mobilisation du 30 janvier 2018, avec ce même jour, un appel national de tous les syndicats de retraités.

Bien avant que ne soit connu les annonces du gouvernement concernant la SNCF et le statut des cheminots, plusieurs organisations syndicales de l'entreprise ferroviaire avaient décidé de se joindre à la journée du 22 mars. Aujourd'hui, elles n'en n'ont encore que plus de raisons.

Elles doivent se retrouver le 15 mars pour décider de la date de la grève à la SNCF. Même la CFDT cheminots en sera. Mais, en même temps, le secrétaire général de la CFDT, L. Berger, a déjà prévenu qu'il était « *prêt à discuter des conditions de l'ouverture à la concurrence ou de l'évolution de la gouvernance du groupe ferroviaire* ». Il ne fait de doute pour personne que la CFDT risque de descendre du train en cours de route.

Mais grandes sont les nécessités à se mobiliser et à entrer dans l'action dans tous ces secteurs du public. Faisons-en sorte que la dynamique sociale qui est en train de grandir se fasse à partir de revendications clairement exprimées et revendiquées pour pouvoir aller le plus loin possible et entraîner le plus de salariés possibles. ★

Un mouvement de grè

Quasiment dix ans après la première grande grève de travailleurs sans papiers du 15 avril 2008, 123 travailleurs sans papiers de 6 entreprises de la région parisienne se sont mis en grève, le 12 février 2018, pour exiger leur régularisation.

Des mois auparavant, d'autres travailleurs sans papiers, sur différents départements de la région parisienne, avaient fait grève avec la CGT pour en finir avec leurs conditions de surexploitation parce que sans titre de séjour valable. Ceux du MIN de Rungis (94), en mars 2017, pendant 3 semaines dans le hall de la SEMARIS. Début octobre 2017, ceux du Burger King parisien de la Place de la République en charge du nettoyage. Ceux de la société de nettoyage Stem, sous-traitante de la mairie de Massy (91),… Et quelque temps auparavant, les ouvriers sans papiers du chantier de l'avenue de Breteuil à Paris…

En fait, depuis les grandes grèves de 2008-2009, la CGT n'a jamais cessé d'engager le fer avec les patrons et les gouvernements successifs, pour arracher la régularisation de ces travailleurs.

Avec cette particularité de la période où les travailleurs sont de plus en plus nombreux à être obligés de passer par des entreprises d'intérim pour des contrats de plus en plus courts.

Travailleurs sans papiers intérimaires, théoriquement c'est risque quasiment nul pour le donneur d'ordre en cas de grève ou de contrôle : « c'est pas moi » ! Mais surtout en termes d'image. Et dans le cas contraire, la régularisation (documents, taxes et surtout mauvaise publicité) est supportée par l'entreprise d'intérim.

Les conditions qu'imposent les entreprises d'intérim aux travailleurs sans papiers leur permettent de négocier leurs contrats commerciaux sur la base d'un sérieux moins-disant social. Et, en retour, les donneurs d'ordre gagnent en compétitivité. Sur les prix, certes, mais aussi en termes de flexibilité.

Dans le mouvement de grève en cours, chez France Routage à Bussy-St-Georges (77), entreprise spécialisée dans le brochage, le routage, la mise sous film et l'expédition de la presse périodique… les travailleurs sans papiers sont appelés par les entreprises d'intérim pour 3 h, 4 h, 10 h… en tout cas, quasiment jamais pour une amplitude horaire normale. Ils enchaînent ainsi de toutes petites missions, qu'ils ne peuvent refuser, même si le déplacement leur coûte plus cher que ce qu'ils peuvent gagner (et qui, de toute façon, sera très inférieur aux taux en vigueur dans la profession et bien en dessous du smic), sous peine de ne plus être appelés, qui sait peut-être demain, pour une mission de plus longue durée.

Un mouvement organisé et coordonné

Le mouvement en cours a été préparé bien en amont avec différentes structures de la CGT. Le « collectif migrants » de l'Union départementale de Paris avec l'implication de l'Union locale du 12e arrondissement, le collectif migrant de l'UD du Val de Marne (94), l'UD de l'Essonne (91) avec l'Union locale de Massy, l'UD du 93 et les Unions locales de Bobigny et de Roissy, l'UD de la Seine-et-Marne (77), le Syndicat général du livre et de la communication écrite (SGLCE), la fédération de l'Intérim CGT et l'Union régionale Ile de France (URIF). Depuis, avec l'évolution même de la grève, la Fédération des activités postales et de télécommunications (FAPT) s'est jointe au mouvement avec la situation particulière du piquet Chronopost à Chevilly-Mazarin (91). 123 grévistes le 12 février, 6 piquets de grève dans un premier temps. L'objectif fixé était d'obliger le gouvernement à recevoir la CGT pour négocier un « cadre commun » à tous les grévistes, quelle que soit « leur » préfecture de domicile pour leur régularisation.

Dès le lendemain du lancement d'un nouveau piquet de grève, celui de France Routage en Seine-et-Marne (77) – le 7ée – avec 38 nouveaux travailleurs, le gouvernement, via les ministères du travail et de l'intérieur, recevait la CGT, le vendredi 23 février. Le 28 février, une autre rencontre a eu lieu avec la Préfecture de police de Paris chargée par le ministre de l'Intérieur de coordonner les opérations de régularisations des 7 piquets de grève.

Ce « cadre commun » pour permettre la régularisation de tous les grévistes maintenant atteint, va commencer l'analyse des dossiers. Phase forcément critique où les habitudes de l'administration ne vont pas « spontanément » dans le sens de la régularisation.

Mais la détermination des 161 grévistes est totale. Le corps militant de la CGT reste plus que jamais mobilisé et l'engagement est réaffirmé que les piquets ne se lèveront que tous ensemble, avec les grévistes régularisés.

Il faut les aider à tenir jusqu'au bout. ★

ve coordonné de 161 travailleurs sans papiers

Sur le piquet de Chronopost à Chilly-Mazarin (91)

Nous avons demandé à la secrétaire de l'union locale Cgt de Massy de nous donner quelques éléments sur cette grève « coordonnée » au niveau de la CGT et sur l'évolution de la situation.

« Pendant des mois l'Union locale de Massy, comme d'autres structures de la CGT, a préparé cette grève. Ce sont quelque 300 dossiers qui ont été déposés dans notre UL. Nombre de camarades se sont mobilisés pour les analyser. L'objectif étant de définir la ou les entreprises où avec un nombre relativement conséquent de travailleurs sans papiers pourrait s'installer un piquet de grève.

Le site de Chronopost à Chilly-Mazarin (91) avec des intérimaires des entreprises Derichebourg et Mission intérim a été retenu ainsi que celui de l'entreprise de collecte d'ordures ménagères Sepur à Wissous (91).

Le dimanche 11 février, le top départ de la grève a été lancé lors l'assemblée générale avec les 123 futurs grévistes à la Confédération à Montreuil, pour le lendemain lundi 12 février.

A l'heure H, ceux du site de Chronopost étaient présents, près de l'entrée. Après 50 mètres sur un sol verglacé et sous les yeux ébahis des deux gardiens, nous sommes une vingtaine à pénétrer dans les lieux. Un escalier à monter, un grand couloir à traverser et nous voilà installés dans la salle de repos dans laquelle vont vivre les 20 grévistes sans jamais plus pouvoir en sortir. La pièce n'est pas chauffée (nous achèterons des radiateurs), nous leur apportons régulièrement la nourriture et ils bénéficient aussi de la solidarité de l'intérieur, en particulier de celle des syndicalistes de la CGT de Chronopost.

La première semaine fut compliquée car aucun militant de l'UL n'était plus autorisé à entrer sur le site. La visite de Philippe Martinez, le vendredi 16 février, a notamment permis de débloquer les choses. La direction a accordé « des droits de visite » aux militants-e-s dument enregistré-e-s, tous les jours y compris le week-end de 10h à 11h et de 16h à 17h.

Chronopost a tenté le recours au Tribunal pour occupation illicite. Bien que le juge des référés l'ait suivi, l'assignation est toujours pendante et, pour le moment, malgré les intimidations régulières des huissiers, le piquet est toujours en place. L'entreprise intérimaire « principale », Derichebourg, a fini, au bout de 15 jours, par s'engager à faire les documents permettant d'ouvrir la voie à la régularisation ; mais, pour le moment, pour… 8 de ses salariés. Et parallèlement, elle convoque le délégué du piquet de grève à un entretien préalable en vue de son licenciement ! Mais c'est sans compter avec l'inévitable réponse syndicale de tout le mouvement de grève !

Lors de nos visites, nous avons le temps d'échanger sur le parcours de ces hommes qui ont bravé tous les dangers pour pouvoir gagner un peu d'argent et aider leur famille au pays, avant de se transformer en véritable bête de somme pour Derichebourg/Chronopost. Adama*, 34 ans, est arrivé en France avec un visa touristique. Il a laissé derrière lui son épouse et ses 3 enfants à côté de Dakar. Cela fait un an qu'il travaille sur le hub de Chronopost ; il charge et décharge des colis de 22h00 à 5h30 avec une unique pause de 30mn pour un salaire de 1 500 €. Makan a 30 ans. Lui aussi a dû se séparer de sa femme et de ses 2 enfants. Il est passé par la Libye. Il est monté jusqu'à Paris en train, sans billet. Il a eu la chance de tomber sur des contrôleurs qui ont fermé les yeux sur sa situation. Son salaire est de 1 200 € pour décharger des colis toute la nuit. Thierno avait 20 ans lorsqu'il est arrivé en 2013 ; il est affecté aux colis hors normes qui peuvent peser jusqu'à 60 kg. Il fait le va-et-vient sans arrêt entre le tapis et le chariot pour un salaire de 1 500 €…

Tous, avec leurs camarades du piquet, comme avec ceux de Sepur, sont déterminés à aller jusqu'au bout. Jusqu'au bout, pour obtenir leur régularisation avec tous les autres grévistes du mouvement. Et nous avec eux ! » ★

Propos recueillis et mis en forme par la Cellule Internationale

*Les prénoms ont été modifiés.

Piquet Chronopost à Chilly-Mazarin. A côté de P. Martinez, sec. gen. de la CGT, la secrétaire de l'UL CGT de Massy.

STLG – La Queue en brie (94). Un piquet de grève costaud

Avec l'installation du piquet de grève le 12 février à 7 heures, ça été la panique chez le patron de STLG. Les 9 trieurs étaient en grève. Impossible d'ici deux jours d'avaler les tas de déchets. Ici, 40 camions font la rotation dès 3 h du matin pour aller chercher ceux du commerce, de l'industrie : ferrailles, métaux, bois, cartons, plastiques, gravats de toutes sortes… 250 rotations par jour. Les bennes sont déchargées, le bull entasse, la grue plonge dans le tas, tourne, jette à droite, à gauche, derrière. Les trieurs, en l'occurrence les travailleurs sans papiers, sont en dessous et trient à la main, 9 heures par jour, tournent autour des camions, passent sous les tas suspendus aux grues, le casque c'est un bonnet de laine, les gants sont déchirés, la poussière est partout, étouffante.

Ici, quand tu quittes la nationale, au bout du chemin de terre, t'es ailleurs. Le patron se fait appeler Monsieur Toni ! L'« accueil » est à l'avenant. Pointant les grévistes : « *Toi tu vas sortir d'ici avec des menottes et le camion de bêton est prêt* ». Le soir, huissier. Le lendemain, remise d'une convocation devant le juge des référés pour le jeudi suivant avec demande d'expulsion et une astreinte de 1 000 € par jour et par personne. Le jeudi, par un pur hasard (?!), une médiatrice professionnelle est au tribunal à « disposition ». Le tribunal acte la médiation : « *Vous avez 8 jours pour rendre votre conclusion et je renvoie l'audience à jeudi prochain* ».

Le patron a compris, vu les casseroles de toutes sortes qu'il avait déjà, qu'il lui valait mieux faire profil bas. Il baisse d'un ton, s'engage à fournir tous les documents pour permettre la régularisation des grévistes : cerfa (document administratif que remplit l'employeur pour pouvoir embaucher le travailleur sans papiers qui travaille déjà pour lui… !) et certificat de concordance pour attester de la véritable identité du gréviste… contre la libération de son local pourri où le piquet de grève avait installé ses quartiers dès le premier jour. Et le piquet s'installe en face de l'entreprise. Il fait - 8°, ça ne va pas être facile mais tous les militants-es de la CGT sont gonflés à bloc. Un barnum est prêté par le syndicat Cgt des territoriaux d'une ville voisine, le maire tamponne. Il est installé avec des chauffages de chantier… les syndicalistes CGT de l'énergie viennent poser une ligne sauvage… puis, renseignements pris, il s'avère que le Conseil départemental a un bail précaire sur toute la zone, y compris concernant les bâtiments désaffectés qui sont à touche-touche avec ceux de STLG. Deux trois coups de fil, les grilles sont tronçonnées, les compteurs remis en route, et le piquet de grève s'installe dans du dur, prêt à passer les grands froids ! A partir de ce jour, le piquet est enfoncé profond. « Ici c'est la Cgt, on est là, toujours on est là, on compte sur la Cgt et on ne quitte pas tant que tous les grévistes n'auront pas leurs papiers » comme l'a dit un camarade gréviste malien. ★

Correspondance cellule 29 mai.

Sur le piquet de Défi Technology - Paris 12e

Ils sont 33 travailleurs sans papiers dans cette boîte d'intérim du bâtiment à s'être mis en grève, le 12 février dernier. 33 sur 133 sans papiers qui travailleraient dans cette entreprise. Car avant de se lancer dans la grève, il a fallu organiser le mouvement, se connaître, faire attention avec qui on parlait, être sûr que personne ne vendrait la mèche… Il fallait donc avoir pleine confiance dans les gars qui allaient partir en grève, qu'ils étaient prêts à tenir jusqu'au bout, jusqu'à la régularisation non seulement des travailleurs grévistes de Défi Technology mais de tous les autres piquets. Cela voulait dire notamment mettre de l'argent de côté pour pouvoir tenir, payer le loyer, continuer à envoyer un peu d'argent à la famille… Soit plus de 3 mois de préparation, de discussion, d'organisation. Des camarades du parti de Paris et l'Ujr se rendent régulièrement sur le piquet pour apporter leur soutien et essaient d'entraîner avec eux des amis. Plusieurs numéros du journal La Forge circulent sur le ●●●

●●● piquet, les articles sur l'Afrique, notamment sur le Mali, étant appréciés.

Quand et comment sont-ils rentrés en contact avec la CGT ?
Un des grévistes, en France depuis 3 ans, témoigne : *« Je travaille dans cette entreprise depuis plus de 2 ans. Je savais qu'on étaient nombreux sans papiers. Moi, j'avais démarché la boîte directement, un ami m'avait donné ses papiers, je travaille donc sous un alias. Un jour, sur un chantier, je travaillais au marteau piqueur avec un gars qui m'a dit que je pouvais obtenir des papiers, mais que pour ça il fallait que le patron remplisse un cerfa et qu'il fallait que j'aille voir le syndicat… C'est comme ça qu'on a pris contact avec la CGT. Mais les camarades nous ont expliqué qu'il y avait peu de chance pour que le patron remplisse le cerfa de lui-même, que, pour qu'il le fasse, il fallait lui mettre la pression, autrement dit qu'il faudrait faire grève. Ils nous ont expliqué que même sans papiers nous avions le droit de faire grève, car avant d'être sans-papiers nous sommes des travailleurs et que la grève est un droit pour tous les travailleurs. Pour moi, ça a été très important car chez nous, on se doit de respecter les gens plus âgés, ceux pour qui on travaille, faire le travail correctement, être sérieux… mais la condition c'est que eux aussi nous respectent, nous traitent correctement, nous paient ce qu'ils nous doivent… Or, ce n'était pas le cas. Non seulement ils ne nous respectent pas, mais on travaille très dur pour des salaires de 1 200 euros, 1 400 euros maximum si on a fait des heures supplémentaires. Si on s'est mis en grève, c'est pour obtenir nos papiers, pour pouvoir vivre normalement, comme tout le monde, rentrer au pays pour aller voir la famille… mais aussi pour être respectés. »* Et ce respect, ils l'ont gagné. Il n'y a qu'à voir comment la direction de l'agence a changé d'attitude en l'espace de 3 jours. Après les bousculades, les intimidations et provocations, l'appel à la force publique… le patron a fini par remplir tous les cerfa, donner les directives pour mettre le chauffage à fond même la nuit et le week-end (pas un luxe quand on dort par terre sur le carrelage par moins 3° !), et même offert des bonnets de laine à tous les grévistes ! ★
Cellule Commune de Paris

Contre les ordonnances Macron, défendons tous le statut public des cheminots et de la SNCF !

La privatisation de la SNCF
Le processus ne commence pas aujourd'hui, mais l'objectif est de le pousser à son terme, à travers le changement du statut d'entreprise publique en celui d'une entreprise privée, dans laquelle l'Etat commence par être majoritaire, puis, il « ouvre » le capital aux banques et autres institutions financières, voire à des capitaux privés individuels. Il y a ouverture du marché du transport à la concurrence, qui peut être une autre société à capitaux d'Etat et/ou privés (comme le TGV Tours-Bordeaux livré au groupe BTP Vinci en Partenariat Public Privé avec ses 250 millions de péages par an de revenus), il y a généralisation des critères de gestion des entreprises privées, aussi bien au niveau des travailleurs que des clients, avec la notion de rentabilité des lignes. Si le rapport Spinetta fait silence sur la question de la dette de 50 milliards, il est clair qu'elle sera « reprise » par l'Etat : c'est ce qui se passe au Royaume-Uni, où la renationalisation des chemins de fer passe d'abord par la reprise de la dette, l'investissement d'argent public pour l'entretien laissé à l'abandon…. et une fois que tout cela sera réalisé, on pourra reprivatiser.
Le statut des cheminots est une garantie pour le service public, au service des usagers, avec le volet sécurité et qualité. Le statut et ses « avantages » sont la contrepartie des contraintes (assurer la ponctualité et la sécurité des transports), dans toutes les conditions, sans considération du « coût financier ». Liquider le statut, c'est évidemment revenir sur les acquis, ces contreparties… mais c'est aussi mettre au poste de commandement les objectifs de rentabilité financière.
Pour les usagers, les conséquences de la fin du statut public de la SNCF sont archi connues, il suffit de voir ce qui se passe dans les secteurs passés à la gestion privée : rentabilité à tous les étages, tout doit être facturé, l'accès au service est conditionné par le prix à payer. D'où l'importance de lier les deux combats : celui des cheminots pour la défense de leurs acquis et de leur statut et celui des usagers pour la défense du service public de la SNCF, à l'image de ce qui se passe dans la santé, par exemple.
Le rapport Spinetta sur « l'avenir du transport ferroviaire » pousse à une transposition en droit français, dès la fin 2018, d'un 4e « paquet ferroviaire européen » pour l'ouverture du marché à l'horizon 2022 du trafic voyageurs régional et de 2023 pour le TGV et les services commerciaux, dans le cadre d'un espace ferroviaire unique européen soumis à la gouvernance d'une autorité de régulation des activités ferroviaires, routières et multimodales (ARAFER). Le rapport part de constats sur le fait que « le ferroviaire est un transport indispensable, il n'est pas satisfaisant ni performant en termes de régularité, de sécurité, de vieilles installations ». Il n'est pas rentable ni compétitif dans ses 3 domaines : infrastructures, voyageurs, fret, et surtout, il a un coût pour l'Etat de 10,5 milliards par an, pointant les 15 % pour 2 % des voyageurs sur 45 % du réseau, « des petites lignes de dessertes régionales » qu'il faut supprimer. La nécessité de cette réforme qui mettra fin au monopole et au statut de la SNCF est justifiée par l'ouverture à la concurrence.
Les recommandations, qui s'appuient sur « des audits par ligne », portent sur un « redéploiement », un recentrage sur un marché plus productif (à forte densité de circulation), sur le transport du quotidien entre les grandes zones urbaines et périurbaines, sur « la métropolisation » des grandes lignes et du TGV avec la modernisation de l'exploitation. La recommandation centrale du rapport est donc l'ouverture à la concurrence avant les dates fixées par l'Europe avec une mise en demeure de rentabilité du groupe dans chacune de ses composantes, chacune de ses lignes, avec un « modèle économique » nécessitant une gestion des plus complexes du fait du démantèlement et de la régionalisation.
Ce rapport libéral considère la SNCF comme une entreprise capitaliste comme une autre, tout en faisant l'impasse sur la dette, les 50 milliards garantis par l'Etat, il est vrai peu attractive pour les capitaux privés. Pour ce faire, le rapport veut transformer le statut actuel de la SNCF, constitué de deux EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial), SNCF Mobilité et SNCF Réseau, dans les mains de l'Etat pour en faire une Société Nationale à capitaux publics, avec un fret marchandise filialisé, sa dette étant au préalable reprise par SNCF Mobilité.

Mettre fin au statut du cheminot pour appliquer la loi Macron

En réalité, le principal objectif du rapport Spinetta et ce qu'en a retenu le premier ministre Edouard Philippe dans la présentation de sa réforme, c'est de casser le statut du cheminot pour le faire entrer dans la loi Travail, faisant des cheminots et des usagers des variables d'ajustement avec « la vérité des coûts et des prix » mettant fin à la tarification nationale du prix au km et l'égalité d'accès pour tous au service public. Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport régional, avec la possibilité d'appels d'offres par exception avant 2023, la loi doit au préalable poser le principe d'un transfert obligatoire des cheminots vers un nouvel opérateur privé avec en cas de refus assimilé à un refus de mobilité dans le statut, une rupture du contrat de travail. Ce refus peut permettre, après un délai, une nouvelle embauche de droit privé. Le statut est supprimé pour toute nouvelle embauche. En contrepartie le « nouveau contrat social du cheminot » (90 % des 150 000 emplois) prévoit, dans le transfert au secteur privé, le maintien des salaires, l'ancienneté, la garantie de l'emploi, le régime spécial de retraite, les facilités de circulation qui sont les contreparties de la pénibilité. Le tri « processus de désignation des cheminots à reprendre » est laissé à la négociation de branche. Autre mesure choc qui poursuit la saignée des effectifs, un plan de départ volontaire collectif des « excédents » de 5 000 cheminots en 2 ans, sans parler des 2 EPHAD SNCF privatisées.
Le premier ministre, dans cette déclaration de guerre au statut du cheminot rappelant la méthode Thatcher contre le puissant syndicat des mineurs, prend pour cible ce bastion de la CGT et du syndicalisme de lutte, un secteur du mouvement ouvrier qui a montré sa force dans sa capacité à paralyser le pays. Face à la menace de grève des cheminots, la méthode Macron est dans le désamorçage en reculant sur la fermeture des petites lignes, menace qui permettait à la CGT d'ouvrir un nouveau front de lutte et d'opposition unissant cheminots, usagers et élus locaux, voire les élus des Régions qui ne peuvent en supporter la charge. C'est avec le cynisme d'un Trump qu'il apporte son soutien au mécontentement des usagers bloqués dans les gares pour en rendre responsable le service public et les cheminots.
La défense du statut public des cheminots et de la SNCF, est l'intérêt commun entre les cheminots et les usagers. En effet, le statut c'est une garantie pour l'agent comme pour les usagers de la mission de service public, et le statut public de la SNCF leur permet de mener la lutte contre les ordonnances Macron sur le maintien des lignes comme sur les tarifs. Le mouvement des cheminots qui s'annonce, avec l'appel des 4 organisations syndicales pour le 22 mars, est un levier important pour ce front de luttes solidaires engagées pour la défense des services publics et des statuts dans la santé, la poste comme dans l'éducation nationale. ★

Les retraités vent debout contre la baisse de leur pouvoir d'achat

Ils étaient déjà plus de 800 000 à s'être mobilisés le 28 septembre dernier à travers tout le pays contre le projet de hausse de la CSG, mais le 15 mars s'annonce d'ores et déjà encore plus puissant.

Depuis, la hausse de 1,7 point de la CSG a été actée, portant cette « contribution » de 7,5 % à 9,2 %, soit une hausse de 25 % qui vient s'ajouter à une liste déjà longue d'attaques contre le pouvoir d'achat des retraités : CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) de 0,3 %, CRDS (Contribution pour le remboursement de la dette sociale) de 0,5 % ; suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs ; fiscalisation de la majoration familiale et blocage des pensions pendant 4 ans. Les pensions de 2018 seront à nouveau gelées et les complémentaires bloquées pour très longtemps.

A cela, il faut rajouter les hausses traditionnelles des tarifs postaux, du train, des carburants, de l'électricité, du gaz qui augmente de 6,9 %, hausse qui va être très durement ressentie par nombre de retraités après un hiver particulièrement froid, mais aussi des complémentaires santé, du forfait hospitalier qui passe à 20 %...

Mais ce ne sont pas seulement ces hausses qui mettent les retraités en colère, c'est le cynisme de ce gouvernement Macron qui ose présenter l'augmentation de la CSG comme un « effort pour les jeunes générations » demandé à tous alors que dans le même temps il supprime l'ISF pour les patrimoines boursiers et plafonne à 30 % l'imposition des dividendes !

Comme ils le dénoncent dans le tract d'appel au 15, « *ils n'ont pas attendu le Président Macron pour faire preuve de solidarité et cette nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations* ». Il prétend que les « petites retraites » ne seront pas concernées mais pour ce faire il faudra toucher moins de 1 200 euros nets par mois, soit l'équivalent du Smic, pourtant considéré comme un petit salaire ! A partir de 1 200 euros, les retraités passeront à la caisse, ce qui représente pour la seule hausse de la CSG un manque à gagner de plusieurs centaines d'euros par an pour la plupart d'entre eux.

Comme le 28 septembre, cette nouvelle journée est appelée par 7 syndicats et 2 associations de retraités – CGT, FO, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FSU, FGR Fonction Publique, LSR, Ensemble et Solidaires. Cela fait plus de 2 mois que chacun prépare ce rendez-vous attendu par de nombreux retraités. Pour certains ce sera leur première manifestation, mais trop c'est trop ! Ils refusent d'être traités de privilégiés ou d'assistés et entendent réaffirmer que « *la pension du retraité n'est pas une allocation sociale ni une variable d'ajustement mais un droit acquis par le travail* ».

Le 15 mars, les retraités seront nombreux pour dire **Non à la hausse de la CSG ! Non à la baisse des pensions !**

Mais ils ne seront pas seuls. Ils ont d'ores et déjà reçu le soutien de l'intersyndicale des services à domicile et établissements pour personnes âgées et de l'AD-PA, qui lors du grand mouvement des EHPAD, le 30 janvier dernier, avaient pu compter sur la mobilisation et le soutien actif des syndicats et associations de retraités à leur lutte.

En retour, ils seront là aussi le 22 mars, pour apporter leur soutien aux travailleurs de la fonction publique, car ils sont les premiers concernés par le maintien de services publics de qualité et de proximité, que ce soit les services postaux, le maintien des petites lignes de chemin de fer en région, et plus encore au niveau de la santé.

C'est ainsi que le communiqué d'appel au 15, se termine ainsi : « *Parallèlement, les 9 Organisations entendent poursuivre leur mobilisation pour la défense des EHPAD et contre la misère qui leur est imposée via la réforme tarifaire. Devant les déclarations du premier ministre annonçant « une transformation profonde de l'organisation et du fonctionnement du système de santé », elles sont conscientes que c'est l'ensemble du système de soins et des services publics en général qui est menacé par les suppressions de postes, les réductions budgétaires, etc.*

NON à la misère des EHPAD !

Aussi, elles seront solidaires des Confédérations et Fédérations syndicales qui appellent le jeudi 22 mars 2018 à une journée de grève et manifestations en défense des services publics et de la fonction publique. » ★

22 mars : mobilisation de la Fonction publique et de la santé

Le 22 mars s'annonce comme « le » rendez-vous du mois. Sept syndicats de fonctionnaires – CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC et FA-FP – appellent à une *« journée de mobilisation »* pour dénoncer le plan « Action publique 2022 », qui prévoit un recours accru aux contractuels et la mise en place d'un plan de départs volontaires pour les fonctionnaires, avec pour objectif la suppression de 120 000 emplois publics en 5 ans. En clair, la disparition programmée à terme de la fonction publique et de ses agents et son passage à des entités de droit privé assurant des missions de services publics. Une réforme inacceptable à la fois pour les 5,4 millions de fonctionnaires et pour les usagers. C'est pourquoi, avec les syndicats de la Fonction publique, les organisations syndicales et les associations de retraités seront également présents tout comme la Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics, avec les comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, de La Poste, des chemins de fer…

Même la CFDT, qui a pourtant apporté un soutien plus qu'appuyé au gouvernement Macron depuis le début, et qui est, sur le fond, d'accord avec la philosophie de la réforme, a dû monter le ton et reconnaitre qu'il n'y a pas de véritable dialogue social. Si elle n'appelle pas « pour l'instant », tout comme l'UNSA, à cette journée de mobilisation, il n'est pas exclu que, sous la pression de ses militants, elle finisse par rejoindre l'appel. Mais quelle que soit la décision de la confédération, certains syndicats et des militants CFDT seront là pour dénoncer cette attaque en règle contre les travailleurs de la fonction publique.

Les cheminots, en lutte pour la défense de leur statut et du service public seront également là et on attend une mobilisation particulièrement forte des services sociaux et de tous les secteurs de la santé publique (hôpitaux généralistes, psychiatriques, EHPAD, SAD…) qui sont à la limite du burn-out et qui porteront l'exigence de moyens à la hauteur de leurs missions et de la dignité des personnes soignées.

Défense du statut de la Fonction publique mais aussi revendications salariales, contre le gel des traitements et salaires, d'embauches, de r**ésorption de l'emploi précaire, contre la remise en vigueur du jour de carence pour maladie ou encore** la compensation, la liste des exigences est longue et les raisons de la colère immenses.

Mais chacun a en tête qu'au vu des attaques, la mobilisation doit continuer. On assiste à une remobilisation des comités de défense de l'hôpital, d'un bureau de poste,… regroupant syndicats, associations, partis politiques et usagers, avec souvent à la clef un succès. La Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des services publics avait programmé avant même la date du 22 une réunion nationale à la Bourse du Travail de Paris le 24 mars de 14h à 17h. Dans les tuyaux, une campagne de mobilisations et de débats et la préparation d'une initiative d'ampleur nationale militante et festive avant les vacances. ★

Large mobilisation des syndicats et du personnel à Air France

Le 22 février, plus de 300 vols d'Air France ont été annulés dont plus de la moitié pour les avions long-courrier et un peu plus pour ceux du moyen-courrier.

Les trois syndicats de pilotes (SNPL, SPAF et Alter), deux des hôtesses de l'air et des stewards (SNPNC et UNSA-PNC) et cinq des personnels au sol (CGT, FO, SUD, CFTC et SNGAF), représentant plus de la moitié des voix lors des élections du personnel, avaient appelé à la grève pour exiger 6 % d'augmentation de salaire. Depuis 1993, et la grande vague de suppression de 4 000 postes, il n'y avait pas eu une telle mobilisation inter-catégorielle de l'ensemble du personnel d'Air France. Fort de cette unité, toutes les organisations syndicales et donc l'intersyndicale ont essayé de faire en sorte que cette grève, dans les limites données aujourd'hui par la loi, puisse perturber au maximum les plans de vol de la compagnie. Contrairement à ce qui se pratiquait jusqu'alors, où les organisations syndicales remettaient à la direction, au fur et à mesure de leur arrivée, les déclarations d'intentions des grévistes, cette fois-ci l'intersyndicale les a adressées en bloc et à la toute dernière minute. Malgré le succès de la grève avec 39 % de pilotes grévistes, 37 % du personnel navigant et 38 % du personnel au sol, la direction d'Air France s'est refusé à toute négociation. Déjà, lors de l'importante grève tournante des 2 000 mécaniciens « avions » qui travaillent en piste ou en hangar pour la revalorisation des rémunérations et qui a débuté en décembre 2017, la direction n'a pas daigné recevoir les représentants syndicaux.

Elle est confortée par l'accord minoritaire qu'elle a signé avec la CFDT et la CFE-CGC et qui accorde « généreusement » 0,6 % d'augmentation de salaire en avril et 0,4 % en octobre pour 2018. L'augmentation exigée par l'intersyndicale étant qualifiée par la direction de « *déraisonnable et d'irréaliste* » prétextant que *« la cagnotte dégagée par la compagnie en 2017 est deux fois inférieure à celle de la Lufthansa et trois fois inférieure à celle de British Airways »,* alors que l'entreprise a dégagé un profit de 590 millions d'euros pour 2017 !

Les dix syndicats de la compagnie qui ont mené cette grève du 22 février vont se réunir à nouveau le 5 mars pour décider de la suite. ★

Allemagne

Sur l'accord de branche dans la métallurgie

Le « modèle allemand des 28h d'IG Metall » est souvent mis en avant dans la CGT. Mais à y regarder de plus près, « les 28h payées 28 » d'IG Metall, c'est ce qu'on appelle en France le contrat à temps partiel ! A ceux qui vantent le modèle syndical allemand, nous répondons par ce que disent nos camarades allemands d'Arbeit Zukunft[1] ? les mieux placés pour nous informer sur ce qu'il en est de l'accord « donnant-donnant » et qui en tire profit.

« Nous connaissons tous la musique : annonce d'un grand succès, mais en réalité un recul sans précédent !
A première vue, les conclusions de l'accord de branche dans l'industrie allemande de métallurgie et d'électronique peuvent surprendre. La première impression semble positive : augmentation de salaire de 4,3 %, versement d'un montant unique à partir de 2019 et possibilité d'une réduction temporaire du temps de travail jusqu'à 28 heures avec des possibilités de compensation salariale. Le comité de direction de l'IG-Metall salue donc très fort cet accord « pilote », qui doit toutefois être d'abord mis en place dans les différents secteurs de la profession.
Il n'y aurait pas eu un tel résultat sans la combativité importante, sans les actions de grève de centaines de milliers de salarié-e-s, sans l'organisation des impressionnantes grèves de 24 heures (et non des traditionnelles grèves d'avertissement). Cependant, cette évidente volonté de lutte et de grève n'a pas été utilisée pour organiser un référendum ou pour une grève généralisée. C'est pourquoi, ce début de lutte ouvrant la possibilité à une issue favorable, a mené à son contraire. Cette approche positive a été détournée. Il en sera toujours ainsi tant que les syndiqués ne prendront pas les choses en mains.
Que représente une augmentation des salaires et des revenus de 4,3 % sur une période de 27 mois ? Cela signifie que pendant plus de 2 ans, il n'y aura plus aucune possibilité légale d'augmentation des salaires, que le capital aura un répit de 2 ans un quart et une sécurité pour la planification. Dans le détail :

Augmentation des revenus

De janvier à mars, les salariés obtiendront une somme unique de 100 €, les apprentis de 70 €. Ce versement unique est plus élevé que ne le prévoit la rémunération des stagiaires. A partir du 1er avril 2018, les salaires, les rémunérations et les indemnités de stage augmentent de 4,3 %. En 2019, l'accord ne prévoit aucune augmentation. En 2019, il sera cependant mis en place un nouveau versement annuel exceptionnel payable en une fois, un complément de salaire conventionnel (Tarifliches Zusatzentgelt, T-ZuG).
Le syndicat IG-Metall avait revendiqué 6 % pour 12 mois. Si l'on reprend l'augmentation prévue dans l'accord et qu'on fait le calcul sur 12 mois, on arrive de fait à une maigre augmentation de 2,76 %. Si l'on y rajoute le versement unique mentionné, on arrive à peine à une augmentation annuelle de 3,4 %. Le taux d'inflation 2017 était de 1,7 % sachant qu'il faut tenir compte du fait que, pour les salariés, le panier de la ménagère subit une inflation plus grande que la moyenne nationale. Le résultat, c'est qu'il ne reste qu'une augmentation annuelle inférieure à 1 %, moins que les 1,7 % d'inflation.

Qu'est-ce que le complément de salaire conventionnel, le T-ZuG ?

Le T-ZuG est une énième prime exceptionnelle. Il se monte annuellement à 27,54 % du salaire mensuel plus un montant fixe identique pour tous les salariés. Ce montant doit être versé en juillet 2019. Pour 2019, il a été fixé à 400 € (stagiaire, apprenti : 200 €). Pour un salarié qui touche un salaire mensuel brut de 3 000 €, la prime sera de 1226,20 €.
Ce montant fixe présente cependant deux failles essentielles. Si l'entreprise est en difficultés économiques, le paiement peut en être différé, réduit, voire même supprimé. Et il sert de mesure compensatoire pour la perte de salaire pour les travailleurs en équipe ou pour les autres salariés qui ont la charge familiale d'enfants de moins de 8 ans ou la charge de personnes nécessitant des soins particuliers et qui veulent faire usage des nouveaux droits conventionnels pour réduire leur temps de travail individuel à 28 heures par semaine.

Réduction du temps de travail ? Pas vraiment !

Car le syndicat IG-Metall n'a pas réussi à s'imposer sur la question du temps de travail. Certes, tous les salariés et en particulier ceux mentionnés plus haut (les travailleurs en équipe, les salariés s'occupant d'enfants ou de personnes demandant des soins) ont en théorie la possibilité de réduire leur temps de travail individuel à 28 heures par semaine. Ils ont le droit de revenir au temps plein après deux ans maximum – ou ont la possibilité de poursuivre leur temps de travail réduit. C'est bien sûr un succès certain. Les salariés n'ont cependant pas de compensation salariale de la part de l'employeur et doivent se payer eux-mêmes leur réduction du temps de travail. Ils ont aussi la possibilité de transformer leur complément de salaire conventionnel (T-ZuG) en 8 jours de congés supplémentaires, dont 2 seront payés par l'employeur.

Le prix à payer en tue le succès

Les patrons applaudissent, ils ont réussi à paralyser la revendication d'une réduction du temps de travail compensée. Bien plus, ils ont réussi à mettre en place en grande partie leur propre revendication de flexibilisation et d'augmentation du temps de travail. Leur obligation d'accorder la réduction de temps de travail se limite à un quota maximum de 10 % de salariés. Ils peuvent même la refuser s'il y a risque de perte de « qualifications-clés ». Et davantage encore : ils sont parvenus à assouplir la semaine des 35 heures. Jusqu'à aujourd'hui, seul un quota maximum de 18 % de contrats de travail pouvaient se conclure pour 40 heures par semaine – sachant que de nombreux salariés ayant un contrat de 35 heures travaillaient déjà nettement plus longtemps. Avec la nouvelle réglementation, le comité d'entreprise ne peut émettre d'objection qu'à partir d'un quota de 22 %. Ce n'est pas une démarche nouvelle, mais elle reste d'autant plus dramatique : au cas où l'employeur prouve un manque de main-d'œuvre, le quota peut être porté à 30 % avec l'accord du comité d'entreprise. Si au moins 50 % de salariés de l'entreprise gagnent plus de 5 500 € (EG12)[2], le pourcentage peut même aller jusqu'à 50 %. Par ce biais, c'est surtout le temps de travail dans les services de développement technique qui peut être augmenté.
Une autre nouveauté vide complètement la notion de temps de travail de son sens : les patrons peuvent également contourner cette règle des quotas s'ils adoptent des « volumes globaux de temps de travail industriel » dans l'entreprise. Ce nouvel accord rend cela possible. Les temps de travail individuels sont additionnés et divisés par le nombre de salariés. Il est possible par là d'augmenter le temps de travail ; par exemple, augmenter le temps à 40 heures par semaine pour 3 salariés en embauchant un temps partiel. Le syndicat patronal a atteint son objectif : il a assoupli la semaine de 35 heures, qui a été durement gagnée par les grèves longues des travailleurs.

De belles paroles

Jorg Hofmann, secrétaire général de l'IG-Metall, a vu dans cet accord un renversement de tendance : *« Cet accord marque un revirement concernant le temps de travail. Trop longtemps la flexibilité a représenté un privilège pour les employeurs. Pour la première fois aujourd'hui, les salariés ont des droits pour décider d'avoir un contrat de temps réduit, pour eux, pour leur santé, pour leur famille. »*
Ce progrès a été très chèrement payé par l'abandon de la semaine de 35 heures. (…)

Une durée de 27 mois : un autre cadeau au capital

L'accord de Bade-Wurtemberg sonne le glas pour 27 mois de la possibilité d'une lutte commune. Pendant 27 mois, le capital a la paix mais les entreprises ne laisseront pas pour autant les travailleurs et travailleuses et les salarié-e-s en paix. Tous les délégués syndicaux et les salarié-e-s expérimentés le savent. La frustration est programmée. Dans cette période où les profits des entreprises s'envolent et où le travail est sans fin, où les grèves sont particulièrement efficaces, les armes sont déposées.

Les conséquences

Cet accord de branche doit être critiqué dans les commissions tarifaires du syndicat, mais aussi dans les discussions avec les salariés. Il s'agit en particulier de dénoncer les gigantesques portes dérobées débouchant sur la semaine de 40 heures et le volume global d'heures de travail industriel. Semaine de 40 heures et volume global d'heures de travail sapent la semaine des 35 heures de plus en plus.
Il faut continuer d'ancrer chez es travailleurs, dans les entreprises et au-delà, la revendication collective d'une réduction du temps de travail pour tous à 30 heures dans toute la société avec compensation salariale et création d'emplois correspondants. C'est ce que nous devons discuter aujourd'hui dans les bilans des négociations et orienter notre critique de cet accord de branche précisément vers cette perspective. » ★

1- https://www.arbeit-zukunft.de/
2- EG12 : Entgeltgruppe 12 (Niveau de classification dans la grille).

La réforme du Lycée professionnel en question

Dans le numéro de janvier de notre journal, un article était consacré aux premières propositions du gouvernement en matière d'apprentissage. Nous y dénoncions le fait que les principales mesures annoncées visaient à satisfaire les intérêts du patronat dans ce domaine et à lui en confier le pilotage. A la fin de cet article, nous annoncions que la mission de consulter « largement » et de faire des propositions pour réformer la formation professionnelle sous statut scolaire, (c'est-à-dire dans les lycées professionnels), avait été confiée à une entrepreneure députée LREM, Céline Calvez, et à un chef cuisinier, Régis Marcon.
Ceux-ci ont rendu leur rapport, le 22 février, au ministre de l'éducation. Nous ne pouvons, dans le cadre d'un article de ce journal, faire une analyse exhaustive des propositions qu'il contient mais nous voulons soulever ici quelques-unes des questions qu'il pose. Nous serons évidemment amenés à poursuivre cette analyse dans nos futures éditions.

Principales dispositions du rapport

- La principale mesure du rapport propose de réorganiser les secondes professionnelles autour de 5 familles de métiers au lieu des 80 filières actuelles. En seconde, l'élève suivrait un enseignement de découverte des métiers à la place des stages en entreprise. L'accent serait mis sur les « compétences transversales », c'est-à-dire le savoir-être en entreprise et l'esprit d'entreprendre… On commencerait donc par formater des ouvriers spécialisés ou des techniciens, pour les discipliner et les gagner idéologiquement aux valeurs de l'entreprise.
- A partir de la première, l'élève suivrait de véritables périodes de formation en entreprise.
- En fin de première, le jeune devra choisir entre la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle. En terminale, selon son choix, il suivrait un module « recherche d'emploi » ou un module « préparation aux études supérieures ». Pas de précision pour l'instant sur le contenu, le volume horaire et les enseignants de ces modules.
- Quant à l'orientation en fin de troisième (collège) vers la voie professionnelle, les rapporteurs pensent avoir réglé la question en préconisant la mise en place d'une « plateforme numérique d'information des familles ».

Analyse de quelques-unes des mesures et de leurs conséquences

Que devient le caractère réellement professionnalisant d'un bac pro dont la première année resterait très générale, alors qu'au moment de la réforme du bac pro en trois ans, les enseignants s'inquiétaient déjà de la difficulté d'amener les élèves aux diplômes en trois ans au lieu de 4 ? Une responsable syndicale fait l'analyse suivante : la seconde professionnelle ne serait là que pour permettre aux jeunes de « mûrir » et aux entreprises de faire leur choix parmi les élèves qu'ils estimeront les plus aptes à entrer en apprentissage.
Quant à la poursuite d'études, aucune garantie n'est donnée sur la possibilité offerte aux jeunes titulaires d'un bac pro de pouvoir intégrer un BTS… même en ayant suivi le fameux module. Aujourd'hui, plus de 100 000 jeunes bacheliers professionnels souhaitent poursuivre des études supérieures. 70 000 demandent une place en BTS,… mais seulement 37 000 sont admis !
Le mélange des publics, apprentis et scolaires, mis en avant dans le rapport, s'il permettrait de rentabiliser les installations, est une fausse bonne idée. En dehors du casse-tête impossible à résoudre de concordance des progressions, de calendrier, de règlement différent, un chercheur britannique a pu montrer qu'en réalité ce mélange nuit aux apprentissages.
Le conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), dans son rapport de juin 2016 sur l'enseignement professionnel, mettait en évidence une réalité : la pénurie grave d'enseignants et le recours à des contractuels non formés à la pédagogie, largement plus fréquent que dans la voie générale. Il affirmait aussi que *« face aux difficultés des jeunes qu'il accueille, l'enseignement professionnel doit développer, plus encore des pédagogies efficaces afin d'atteindre un socle de fondamentaux de haut niveau, bagage sans lequel aucune formation professionnelle n'est de qualité, sans lequel la poursuite d'études dans l'enseignement du supérieur relève du leurre ». Le rapport ajoutait : « Les lycées professionnels ghettos, ségrégués socialement, ethniquement et selon le sexe doivent aussi s'intégrer pleinement dans des lycées polyvalents rénovés, (…) qui offrent des modules communs de formation aux élèves de toutes les voies d'enseignement (professionnelle, technologique mais aussi générale…* ».
Nos deux rapporteurs semblent n'avoir retenu de ce rapport que ce qui confortait la vision néolibérale du gouvernement et de son ministre de l'éducation. Pour le reste, c'est le même mépris de classe pour une filière d'enseignement réservée aux enfants d'ouvriers (60 %) et des masses populaires. Or, comme plusieurs commentateurs le soulignent, le rapport fait totalement abstraction de cette ségrégation sociale. De ce fait, comment pourrait-il répondre aux vraies questions d'attractivité, d'orientation, de formation et de devenir des lycées professionnels ? ★

Sources : rapport Calvez/Marcon, rapport CNESCO 2016, **site du** Café pédagogique, Sites des syndicats de l'éducation nationale.

Une nouvelle mobilisation des personnels des EHPAD et des services à domicile (SAD)

Après la journée du 30 janvier qui avait vu les salariés des EHPAD manifester avec les familles et le soutien des retraités, la détermination est restée intacte. Cette mobilisation réussie a marqué pour eux une reconnaissance de leur souffrance, celle de ne pas pouvoir assurer des soins élémentaires par manque de moyens ; elle a mis en évidence cette maltraitance institutionnelle généralisée et qu'il était possible de poser le problème globalement, au niveau de l'ensemble de la société. Les personnels de ces secteurs ne sont plus seuls.
Les interventions du premier ministre et de la ministre de la santé non seulement n'y répondent pas, mais avec le plan de transformation de la santé ils montrent au contraire une volonté inquiétante de persister dans l'application des mesures d'austérité dans la santé et de prendre des orientations qui accentuent le démantèlement du service public de santé au profit du privé, avec une diminution d'accès aux soins. Dans la santé, il n'est pas un jour sans qu'un scandale soit dénoncé : dernièrement le problème des patients de psychiatrie aux urgences de Saint-Etienne attachés sur les brancards pendant plusieurs jours par manque de place dans les services. Partout, les restructurations ou le manque de moyens continuent d'entraîner la mobilisation des usagers et des personnels : à Sedan, c'est contre le risque de fermeture de l'hôpital ; à Lyon, c'est pour avoir plus de moyens aux urgences.
A Tours, le personnel de neurochirurgie se bat depuis le 28 décembre contre la suppression de 12 postes et 6 lits dans le service. La direction a réagi par l'intimidation avec une note de service menaçant de sanction les agents et les syndicats qui divulgueraient des informations à la presse. Mal lui en a pris ! L'information est passée au niveau national dans le journal satirique *Le Canard enchaîné* comme illustration du déni de démocratie dans les hôpitaux !
Les scandales de cette politique de santé sont tels qu'il n'est plus possible de les cacher ainsi des décès prématurés faute d'avoir pu accéder aux soins ; et la conscience se fait jour que la politique de santé ne fait qu'aggraver cette situation malgré l'habillage pour faire passer la pilule. Les ciseaux de l'austérité continuent à sévir et ne sont prescrits que des pansements pour remédier aux manques criants, comme la télémédecine pour les déserts médicaux et les EHPAD. Le secteur privé sera renforcé et le reste à charge pour les patients sera exponentiel.
Face à la souffrance au travail des soignants et aux vagues de suicides médicaux, la ministre de la santé propose un « Observatoire de la souffrance au travail » !
Le 15 mars, les salariés des EHPAD, les familles et usagers sont appelés à une nouvelle mobilisation nationale pour demander des moyens, pour exiger UN-E salarié-e par résident, des salaires réévalués… à l'appel de 10 organisations syndicales et également de directeurs d'établissement. Le mouvement s'élargit avec deux nouvelles organisations syndicales. Les retraités qui manifestent ce jour-là contre l'augmentation de la CSG ont la volonté également d'être aux côtés des salariés des EHPAD.
Le 22 mars, ce sont les salariés du public et donc ceux des hôpitaux qui seront dans la rue contre les mesures de démantèlement du service public et la suppression des 120 000 fonctionnaires, y compris dans la santé. ★

Vers une « autonomie stratégique » de l'UE vis-à-vis de l'Otan ?

Deux importantes réunions se sont tenues ces dernières semaines autour des questions de « défense ». La première, la réunion à Bruxelles des ministres de la défense de l'Otan (14-15 février 2018), a été consacrée à la mise en place de nouvelles structures de commandement de l'Otan, pour faciliter le déplacement des troupes sous commandement Otan en Europe, pour « sécuriser » les transports maritimes transatlantiques (des USA vers l'Europe) et le déploiement de soldats US en Europe. Commentaire de Stoltenberg, secrétaire général de cette alliance militaire sous direction US : *« c'est une incitation pour les Européens à faire plus pour leur défense »*, rappelant l'objectif pour tous les Etats membres de l'Otan de consacrer 2 % du PIB au budget de la défense. La liste des « mauvais élèves » sera dressée lors du prochain sommet de l'Otan, en juillet prochain, à Bruxelles.

L'objectif affiché de cette réorganisation est de pouvoir déployer le plus vite possible des forces militaires, hommes, armements, munitions, face à la Russie, le plus près possible de ses frontières. Les stratèges de l'Otan veulent pouvoir conduire une guerre de grande ampleur dès 2018, et pour cela, ils veulent que les états-majors, qui sont l'ossature de l'Otan, soient capables de réagir 24 h sur 24, aussi bien sur terre, mer que dans les airs.

Concernant la facilitation des déplacements des troupes sur l'ensemble de l'espace européen, il a été question des ponts à renforces pour permettre le passage des chars lourds, des facilités à donner aux convois militaires de franchir toutes les frontières, sans contrainte administrative, des moyens accrus de stockage de munitions…

Lors de cette réunion, la question des relations entre l'UE et l'Otan a été évoquée ; Stoltenberg et le représentant US sont montés au créneau pour réaffirmer que *« l'UE ne doit pas se substituer à ce que fait l'Otan »* et qu'elle ne doit pas fermer ses marchés aux entreprises d'armement US. Ce message sera répété lors de la deuxième grande réunion qui s'est tenue dans la foulée, à Munich, en Allemagne, du 16 au 18 février. Il s'agissait de la 54e Conférence de sécurité, à laquelle ont participé une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres des affaires étrangères et de la défense, ainsi que de nombreux PDG des grandes entreprises du lobby militaro-industriel. Netanyahou, le président turc, Lavrow, le ministre russe des affaires étrangères, le président Kaboré du Burkina y ont notamment participé. Les deux ministres de la défense, U. Von der Leyen (Allemagne) et F. Parly (France) l'ont ouverte, en abordant le thème de la « défense européenne ». Parly est allée « plus loin » que sa consœur allemande, parlant de l'autonomie stratégique de l'UE en matière de défense, *« qui n'obligera pas les Etats-Unis à venir en aide à l'Europe »*. U. Von den Leyen précisant *« nous voulons rester transatlantiques, mais devenir plus européens »*. Il est à noter qu'elle a été reconduite à son poste de ministre de la défense, au sein de la nouvelle équipe gouvernementale par Merkel, si les militants du SPD votent en faveur de la « grande coalition », SPD -CDU. Ceci dit, l'appareil du SPD est profondément atlantiste et se retrouve dans la « modération de Von den Leyen » face aux pressions des dirigeants français pour pousser à une Europe de la défense. Stoltenberg est venu calmer les ardeurs « européennes » : *« la réalité est que l'UE ne peut protéger l'Europe par elle-même »*. Cette polémique ne doit pas occulter l'essentiel : l'impérialisme français n'a aucune intention de « rompre » le lien transatlantique. Ce qui intéresse avant tout Macron et les dirigeants politiques et militaires français, c'est de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la politique de défense européenne, pour notamment pouvoir vendre du matériel militaire. La bataille autour de la vente des avions Rafale, en lieu et place du F-35 US, dans certains pays, en est une illustration, sachant tout de même que le marché visé par le Rafale est beaucoup plus limité que celui du F-35, que l'armée allemande a d'ailleurs déjà commandé.

L'exemple de cette concurrence-coopération est illustrée par la mise en place d'un « fonds européen de défense » et de la « coopération structurée permanente » (PESCO) en matière de politique de défense européenne, dont un des chapitres concerne précisément la mise aux normes des infrastructures pour permettre la mobilité des armées des différents pays. Le même projet que celui de l'Otan.

Quelle soit européenne et/ou otanienne, de cette politique de militarisation, on n'en veut pas, on la combat ! ★

Palestine

Mobilisation contre les provocations US et israéliennes

Pas de répit pour le peuple Palestinien en cette année qui marque les 70 ans de la Nakbah, « La Grande Catastrophe » de 1948 celle qui a vu 700 000 Palestiniens expulsés de leurs terres à la suite du plan de partage de 1947, et à qui on a refusé le droit au retour ainsi qu'à leurs descendants. Ils sont aujourd'hui plus de 5 millions, répartis entre la Cisjordanie, la bande de Gaza, la Jordanie, la Syrie et le Liban.

L'administration Trump, qui avait provoqué l'ire des Palestiniens en décidant de déplacer l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem, reconnaissant de ce fait cette dernière comme capitale d'Israël, accélère le pas en prévoyant ce transfert pour mi-mai et pourrait accepter (une première !) que celui-ci soit financé par le milliardaire Israélien Sheldon Adelson. Dans le même temps, le gendre de Trump, Jared Kushner, conseiller spécial chargé de préparer un plan de paix « exhaustif » pour la région (mais qui met de côté la question cruciale de la colonisation !), perd l'accès au moins temporairement aux informations les plus sensibles de la diplomatie américaine car il ne disposait que d'une accréditation temporaire.

Cependant, le premier ministre israélien B. Netanyahou a subi récemment plusieurs revers. Fort d'un soutien qu'il pense indéfectible de Washington, il a déclaré, le 12 février, discuter avec les USA de l'annexion des territoires occupés, chose que l'administration américaine a démenti, Trump exprimant même des doutes quant à la volonté d'Israël de parvenir à la paix. Et sur place, les Palestiniens continuent de résister. Le gouvernement et la mairie de Jérusalem ont dû faire marche arrière dans leur projet de taxation des églises chrétiennes et de projet de loi permettant de les exproprier de leurs terres. C'est encore une attaque pour expulser les communautés palestiniennes historiques de Jérusalem-Est que les Palestiniens considèrent comme leur capitale non négociable. Les chefs des églises arménienne catholique et orthodoxe ont, chose inédite depuis vingt ans, fermé les portes du Saint-Sépulcre pendant presque trois jours alors qu'il attire chaque jours des milliers de touristes indispensables à l'économie d'Israël.

Répression et résistance

Mais malgré les risques et l'interdiction de manifester, les Palestiniens se mobilisent, tel Munther Amira, travailleur social et militant des droits de l'homme arrêté, le 27 décembre, lors d'un rassemblement de soutien aux enfants emprisonnés et à Ahed Tamimi, cette jeunes fille de 16 ans incarcérée pour avoir giflé un soldat israélien investissant sa maison peu de temps après que son cousin Mohamed (15 ans) eut été grièvement blessé à la tête par une balle en caoutchouc. Le procès de Ahed s'est ouvert le 13 février à huis clos devant la justice militaire. La prochaine audience n'étant prévue que le 11 mars, Ahed demeurera en prison jusque-là. Quant à Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, arrêté le 23 août 2017 sans qu'aucun chef d'accusation lui ait été signifié, il restera de nouveau pour 4 mois en détention administrative. Salah a boycotté l'audience et demandé à son avocat de s'en retirer pour dénoncer cette mascarade de justice qui ne visait qu'à entériner la demande de prolongation de sa détention faite par le ministre de la Défense israélienne, Avigdor Liberman.

Ce sont aussi des dizaines d'enfants palestiniens qui ont encore été arrêtés ces dernières semaines et qui viennent grossir les rangs des quelque 300 enfants aujourd'hui incarcérés, et c'est pour réclamer leur libération que la Coordination des Associations Palestiniennes en France a lancé un appel pour une grande campagne nationale pour la libération de tous les enfants palestiniens prisonniers d'Israël. Une conférence de presse, le 7 mars, avec le témoignage en visioconférence de parents d'enfants emprisonnés, lancera officiellement cette campagne. Notre parti, aux côtés de nombreuses associations, notamment de Femmes Egalité, syndicats et organisations politiques, est partie prenante de cette campagne. Il faut assurer à cette campagne, à travers l'appel et la pétition qui l'accompagne, la diffusion la plus large possible. Cette campagne est un moyen concret de faire connaître et de dénoncer la politique criminelle d'occupation et de répression du gouvernement israélien, notamment à l'égard des enfants, et de réaffirmer le droit du peuple palestinien à la résistance pour la défense de ses droits nationaux et démocratiques. ★

Grèce

Un pays bradé aux intérêts de l'oligarchie

La Grèce a disparu des « écrans » médiatiques, pourtant l'évolution de la situation politique et sociale concerne tous ceux et celles qui se sont solidarisés avec le combat du peuple grec contre le diktat de la troïka. Ce combat a été rendu plus difficile par le choix de Syriza et de Tsipras de tourner le dos aux espoirs qu'une grande partie des travailleurs des villes et des campagnes avaient mis en eux, aux petites gens qui ont subi les politiques de méga austérité, le piétinement de leur fierté en tant que peuple et le bradage de ses richesses, vendues à la criée aux intérêts des spéculateurs.

« La Grèce va mieux » osent titrer les médias qui n'ont eu de cesse, ces dernières années, de justifier l'étranglement des travailleurs, du peuple, de la jeunesse. De quelle Grèce parlent-ils ? Des 40 % qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 500 euros par mois), des familles qui ne survivent que grâce aux pensions d'un de leur membre, pensions qui devraient encore baisser c'est la quinzième fois ! – tout comme les salaires ; des jeunes qui fuient le pays et de tous ceux qui espèrent pouvoir le faire ? La Grèce va mieux, parce que les « indicateurs macro-économiques s'améliorent ». « Bientôt, la Grèce va pouvoir emprunter sur les marchés financiers », et le gouvernement a fait adopter le « dernier budget d'austérité ». Moscovici, le commissaire européen aux affaires économiques a tenu à préciser que la Grèce restait tout de même sous « surveillance », tant qu'elle n'aura pas remboursé ses prêts « avancés » par l'UE. En attendant, les saisies des biens immobiliers des familles qui ne peuvent pas rembourser leurs dettes prennent un caractère « industriel ». Un vaste mouvement s'est développé pour s'opposer à ce bradage, que le gouvernement veut accélérer, par la mise en place d'un système informatisé d'enchères pour l'acquisition de ces biens ! Les manifestations devant les tribunaux se multiplient. Elles empêchent des ventes, ce qui rend furieux le gouvernement Tsipras. Le ministre de la justice a déposé en décembre un amendement qui prévoit « la poursuite automatique pour les personnes qui empêchent le bon déroulement des enchères des biens saisis pour dettes envers les banques et l'Etat », avec des peines d'emprisonnement allant de 3 à 6 mois !

Les créanciers notamment la troïka composée du FMI, de l'UE et du Mécanisme européen de solidarité (MES) – menacent de ne pas valider le « troisième mémorandum », autre nom du plan d'austérité, si le gouvernement ne met pas rapidement en place ce mécanisme de ventes aux enchères. Après la remise en cause du droit de grève, voté en janvier dernier, malgré deux grèves générales, la privatisation des entreprises publiques à marche forcée, c'est la vente des biens immobiliers qui fait partie des « garanties » exigées par les créanciers. Parmi les acquéreurs, il y a des investisseurs russes et chinois qui cherchent à obtenir les fameux « golden visa » pour les ressortissants « non-européens » « qui achètent une propriété d'au moins 250 000 euros ». Si les professionnels du marché de la location de maisons et d'appartement pour les vacances se frottent les mains, la majorité des familles modestes grecques auront encore plus de difficultés à se loger. Le sentiment que le pays est bradé aux intérêts étrangers ne fait que grandir. Un sentiment qui peut être instrumentalisé par les nationalistes, mais qui repose sur une réalité : les dirigeants grecs appliquent avec zèle les directives des instances européennes, contre les travailleurs et le peuple de Grèce et mettent en vente des pans entiers de l'économie du pays.

La provocation US sur la Macédoine

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la question de la Macédoine posée par l'adhésion de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) à l'Otan et à l'UE. L'adhésion à l'Otan est voulue par les USA pour contrer l'influence de la Russie dans les Balkans. Pour qu'elle puisse se réaliser, il faut que le gouvernement grec donne son accord. Tsipras y est prêt : ses bonnes relations avec les dirigeants US ne sont pas nouvelles. Cette question a déclenché une grande effervescence en Grèce où la question de la Macédoine est sensible. D'importantes manifestations ont eu lieu à Thessalonique et à Athènes à l'appel de personnalités, de forces d'extrême droite, des dignitaires de l'église orthodoxe et des nationalistes qui refusent la reconnaissance d'une Macédoine qui ne soit pas grecque et qui surfent sur le rejet profond de Tsipras, très développé dans les milieux populaires. La politique criminelle de la troïka et l'alignement de Tsipras sur ses exigences font clairement le jeu de la réaction. ★

Elections générales en Italie

« Abstention ouvrière ! »

Consécutif à la dissolution du Parlement en décembre dernier, le scrutin du 4 mars a été organisé pour renouveler députés et sénateurs. Une nouvelle loi électorale a été mise en place pour favoriser les coalitions. L'une d'entre elles - dont le thème principal est « l'invasion migratoire » - allie Berlusconi et l'extrême droite (Ligue du Nord et Fratelli d'Italia). Une autre réunit le Parti démocratique de Matteo Renzi et les radicaux d'Emma Bonino. Une troisième rassemble diverses forces de gauche derrière Pietro Grasso, ancien magistrat antimafia et président sortant du Sénat (Listes « Libres et égaux »). Le Mouvement 5 Etoiles de Beppe Grillo se présente seul. Cette campagne a été marquée par des violences aux relents fascistes : le 3 février, à Macerata, un militant de la Ligue du Nord a tiré sur une dizaine de personnes d'origine africaine.

A l'heure où sera bouclé ce journal, le vote (scrutin à un tour) n'aura pas encore eu lieu. Nos camarades italiens de Piattaforma Comunista, dont le communiqué sur les résultats sera consultable sur notre site www.pcof.net, nous ont transmis leur analyse des grandes tendances qui se dessinent.

Le discrédit du parti démocratique

« Après 5 années de gouvernements néolibéraux et réactionnaires Letta-Renzi-Gentiloni dominés par le Parti démocratique (PD), libéral-réformiste, les conditions de vie et de travail de millions de travailleurs se sont détériorées. Après la défaite de Renzi lors du referendum constitutionnel, il est fort probable que le PD va perdre les prochaines élections. »

Une abstention qui risque d'être très importante

« L'abstention va s'accentuer dans la jeunesse et parmi les travailleurs pour atteindre des niveaux historiques. Une partie d'entre eux va néanmoins soutenir le "mouvement 5 étoiles" de Grillo qui va probablement devenir le premier parti au parlement. »

Le chiffon noir de l'extrême droite

« La campagne électorale a été caractérisée par un fort racisme et une forte xénophobie.

L'ensemble de la bourgeoisie et petite bourgeoisie libérale, avec le soutien des médias dominants, ont utilisé ce problème pour capter le vote de la classe moyenne désorientée et apeurée. Cela a tout de même favorisé l'extrême droite (Ligue du Nord) et les partis fascistes qui sont devenus encore plus agressifs. Il est désormais possible qu'un parti néo-fasciste entre au gouvernement. »

L'objectif d'une large coalition gouvernementale

« La coalition entre le parti de la droite néolibérale et les partis d'extrême droite menée par Berlusconi va se développer. Mais elle peinera à atteindre les 40 % des suffrages exprimés et donc à former une majorité parlementaire. La situation va demeurer politiquement instable et il sera difficile de former un nouveau gouvernement.

Renzi et Berlusconi sont tombés d'accord pour mettre en place une nouvelle loi électorale frauduleuse afin d'empêcher le mouvement de Grillo d'arriver au pouvoir. Leur but, soutenu par l'oligarchie financière européenne, est de paver le chemin pour une large coalition gouvernementale qui continuera de mener une politique néolibérale d'austérité et de guerre. Ce sont ces aspects sur lesquels la lutte politique va se concentrer durant la période à venir ».

Du côté de la gauche

« La "nouveauté" vient de la formation d'une coalition éclectique composée de sociaux-démocrates radicaux : militants de Rifondazione comunista, éléments issus du vieux parti révisionniste italien ou de formations trotskistes. Ce mouvement est soutenu à l'étranger par Mélenchon et certains secteurs de Podemos. Il est peu probable qu'il entre au parlement. D'un autre côté, les vieux sociaux-démocrates ayant quitté le PD ont formé une liste électorale qui, sans doute, entrera au parlement, avec l'idée de raviver un gouvernement de centre-gauche. »

La position de nos camarades

« Notre position tactique est : boycott ouvert et massif des élections, soutien aux revendications des travailleurs et des classes populaires. Encourager l'édification de l'unité des travailleurs et des classes populaires au sein d'organisations. Notre objectif est d'utiliser la campagne électorale pour renforcer notre relation avec les franges avancées des travailleurs qui ont perdu leurs illusions concernant les institutions parlementaires et refusent fermement de donner leur vote aux partis de la classe des possédants et de former avec eux une organisation indépendante, qui soit une étape vers le parti. » ★

Extension des fronts de guerre en Syrie

Alors que tous les protagonistes de la « guerre contre l'EI » proclament sa défaite militaire en Syrie, les fronts de guerre ne cessent de se multiplier et de s'étendre dans ce pays ravagé. Les grandes puissances impérialistes – les USA et la Russie – sont engagées dans un repartage par alliés interposés, Israël intervient militairement contre les forces iraniennes, l'offensive turque contre Afrin, lancée le 19 janvier contre les forces kurdes des YPG, s'intensifie mais se heurte à une forte résistance, et le régime syrien essaie de regagner le contrôle du maximum de territoires. Macron et son ministre Le Drian multiplient les déclarations en faveur d'une intervention internationale pour « mettre fin aux atrocités du régime d'Assad », se rangeant une fois encore dans le camp des « pousse à la guerre » pour le faire tomber. L'impérialisme français se retrouve dans ce camp, notamment avec l'impérialisme US, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, qui ont jusqu'à présent échoué dans l'objectif de se débarrasser d'Assad, mais qui n'ont pas renoncé à leur plan de démembrement de la Syrie.

La Syrie au cœur de la confrontation USA-Russie

Sans revenir sur l'analyse de l'intervention russe en Syrie, principalement motivée par la défense de son allié Assad et de sa propre présence militaire (notamment ses bases), politique et diplomatique dans la région, il est clair que la Russie a marqué des points très importants dans la confrontation inter-impérialiste, notamment vis-à-vis de l'impérialisme US. En réponse, l'impérialisme US et ses alliés essaient de contrer par tous les moyens l'influence russe. C'est dans ce cadre que se développe la campagne sur les bombardements russes et syriens de la Ghouta, dans la banlieue de Damas, fief des forces « rebelles » qui bombardent la capitale.

C'est aussi l'annonce faite en janvier du maintien *sine die* d'une force US en Syrie et de la constitution d'une armée de 30 000 hommes, essentiellement issus des FDS. Comme l'a expliqué le porte-parole de « la coalition internationale » : « *La composition ethnique de la force sera en fonction des zones dans lesquelles ses combattants serviront. Davantage de Kurdes vont servir dans la région du Nord de la Syrie, et plus d'Arabes dans les zones longeant la vallée de l'Euphrate et la frontière de l'Irak* ». La ministre Parly a parlé d'une nouvelle phase : celle de la « stabilisation politique », omettant de préciser que ce sont 25 % du territoire syrien qui sont concernés.

La confrontation USA-Russie se fait, pour le moment, par « alliés interposés » : un affrontement s'est produit les 7 et 8 février entre des forces syriennes d'Assad et les FDS, appuyés par l'aviation de la coalition US, dans la province de Deir-ez-Zor, près de la frontière irakienne, une zone riche en pétrole. La Russie n'est pas intervenue.

Mais cet « équilibre » est fragile, d'autant que d'autres protagonistes sont entrés en Syrie, pour y défendre « leurs intérêts ». C'est notamment le cas de la Turquie et d'Israël.

L'offensive de l'armée turque appuyée par les supplétifs de l'ALS se heurte à la résistance des forces YPG, qui ont reçu le renfort de forces kurdes venant des autres régions du nord de la Syrie et de quelques groupes proches du régime syrien qui s'opposent à l'invasion turque. Comme nous l'avons souligné dans *La Forge* de février, à travers notamment le texte de nos camarades d'Emep – dont l'auteur a été emprisonné – Erdogan exacerbe le nationalisme et fait régner la terreur à l'encontre de toute forme d'opposition à sa politique, notamment dans le domaine de la guerre contre Afrin.

Les puissances impérialistes laissent Erdogan s'embourber dans cette « sale guerre », qui fait de plus en plus de victimes civiles. Il n'y a aucune illusion à se faire sur l'impérialisme US ou les autres puissances impérialistes occidentales qui peuvent saluer la coopération militaire avec les FDS et les YPG pour constituer une force armée à la frontière avec l'Irak et n'avoir rien à redire quand leur allié turc les combat à Afrin. Il en est de même de la Russie, qui peut fournir des armes aux Kurdes de Syrie, mais qui n'empêchera pas l'aviation turque de les bombarder. Il faut dénoncer cette politique cynique et hypocrite et mobiliser et soutenir les forces démocratiques qui s'opposent à la politique de guerre des puissances impérialistes et de leurs alliés. C'est pourquoi, notre parti était présent dans la manifestation du samedi 24 février, à Paris, pour dénoncer la guerre menée par Erdogan contre la population d'Afrin. C'est pourquoi, nous insistons sur la nécessité de développer la solidarité avec les forces progressistes de Turquie, qui s'opposent à cette guerre. Et c'est pourquoi, nous insistons sur la nécessité de lier la dénonciation de la « sale guerre d'Erdogan » à la dénonciation de la guerre que mènent les puissances impérialistes en Syrie, contre tous les peuples de la région.

Depuis 2013, l'Etat sioniste a mené plusieurs raids en Syrie, au nom de la lutte contre l'armement du Hezbollah libanais par la Syrie. Aérodromes, sites militaires, centres de recherche… ont été bombardés systématiquement.

Israël veut provoquer une confrontation avec l'Iran

Le Golan qu'Israël a occupé en 1967 et annexé en 1981 est particulièrement visé. En janvier de cette année, de nouveaux raids ont visés des sites près de Damas. Le 7 février, la défense syrienne abat des missiles israéliens et le 10, Israël abat un drone attribué à l'Iran et bombarde 12 objectifs syriens, en représailles. Au cours de cette « opération de grande ampleur », selon les termes mêmes des responsables militaires israéliens, un F-16 est touché et abattu. Aux yeux des militaires israéliens, c'est une « offense » inadmissible et ils multiplient les déclarations de guerre contre l'Iran qui soutient le régime syrien.

Cette rhétorique guerrière doit être prise au sérieux, de la part d'un Nétanyahou, pris dans des affaires intérieures et qui peut chercher dans une opération militaire contre les Palestiniens, le Hamas, le Hezbollah…. à resserrer les rangs autour de lui. Mais aujourd'hui, il s'agit de menaces contre l'Iran ! A court terme, Nétanyahou veut faire capoter l'accord sur le « nucléaire iranien », que Trump veut également lever. Les Etats européens signataires de cet accord, notamment la France, tiennent un discours ambigu, entre soutien à l'accord et pressions accrues sur Téhéran, pour obtenir de nouvelles concessions. Macron est à la manœuvre, lui qui va se rendre en visite d'Etat aux USA en avril !

C'est une politique dangereuse, qu'il faut combattre ! ★

Corée

Trump entretient la stratégie de la tension

Par-delà la coupure qui, depuis 1953, sépare les deux Corées, leurs dirigeants ont tenté de mettre à profit l'organisation des jeux olympiques d'hiver en Corée du Sud, à Pyeongchang, pour faire baisser la tension entre les deux pays et rassurer les peuples du sud-est asiatique.

La fusion des deux équipes sportives, la volonté d'afficher un patriotisme coréen, les rencontres entre dirigeants hauts placés, autant d'initiatives allant dans le sens de l'apaisement, quelles que soient les arrière-pensées des uns et des autres.

Mais c'était sans compter sur l'impérialisme américain. Les jeux olympiques n'étaient pas encore terminés que Trump s'est chargé de doucher les déclarations optimistes du président sud-coréen. Ce dernier a forcé la main aux dirigeants américains en affirmant que la Corée du Nord était prête à discuter avec les USA. Deux jours avant la cérémonie de clôture, Trump a annoncé une nouvelle série de sanctions contre Pyongyang, *« les plus lourdes jamais imposées contre un pays* ». C'est la réponse que l'impérialisme américain, fort de ses nombreuses bases et des dizaines de milliers de GI' présents en Corée du Sud, a imposée aux dirigeants du Sud comme du Nord. Le boss, c'est lui,et le slogan « America first » ne signifie pas du tout un isolationnisme inconcevable pour la première puissance du globe et dans cette région du sud-est asiatique.

La fin de non-recevoir à la proposition de rencontre avec la Corée du Nord et le regain de tension que cela entraîne, répondent aussi à des préoccupations internes liées à l'adoption du budget américain par le Congrès. Le complexe militaro-industriel a réussi à imposer, de concert avec les faucons du parti républicain, une hausse historique de 9 % des dépenses militaires pour l'année 2018. II s'agit de fabriquer de nouvelles armes toujours plus performantes et de les mettre en adéquation avec une nouvelle doctrine militaire reposant sur la fabrication et l'utilisation d'armes nucléaires tactiques. Cette relance de la course aux armements nucléaires, à laquelle se livrent tous les pays impérialistes, a besoin que la tension soit entretenue. C'est pourquoi Trump ne cesse de tenir des propos bellicistes et d'imposerdes mesures provocatrices contre la Corée du Nord (en y associant souvent l'Iran qui ose vouloir se doter de l'arme nucléaire), alors que l'impérialisme américain en détient des stocks capables de détruire la planète, qu'il est le seul à l'avoir utilisée contre les peuples et qu'il a aujourd'hui, à sa tête, un aventurier imprévisible dont les initiatives font craindre le pire. ★

Dir. publication C. Pierrel - Imprimerie CAVA Expressions - Tél. : 01 43 58 26 26 - Commission paritaire - 0413P865753- N°ISSN 0242-3332